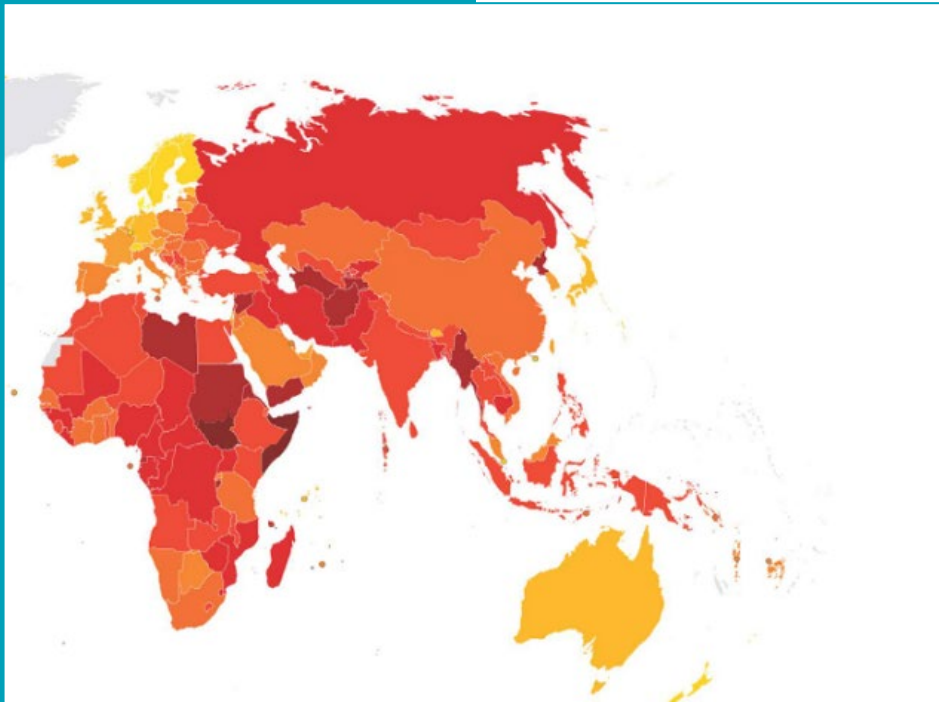


JANVIER 2026

# Prévention des atteintes à la probité dans l'enseignement supérieur

## Repères internationaux



**Synthèse documentaire  
Mission prospective  
(MESR/DGESIP)**

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Organisations internationales : actions et outils pour lutter contre la corruption</b>	<b>5</b>
1.1. Transparency International.....	5
1.2. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).....	7
1.2.1. Constats de l'OCDE.....	8
1.2.2. Outils et approche de l'OCDE.....	10
1.2.3. Evaluations d'intégrité dans l'enseignement supérieur .....	11
1.3. UNESCO (IIPPE).....	11
1.3.1 Constats et principes directeurs.....	11
1.3.2 Outils et approches de l'IIPPE.....	12
1.3.3 Typologie des pratiques corruptives par domaine.....	13
1.4. Conseil de l'Europe .....	16
1.4.1. Le GRECO : un mécanisme transversal de suivi des politiques anticorruption.....	16
1.4.2. ETINED : une plateforme spécialisée sur l'éthique et l'intégrité dans l'éducation .....	16
1.4.3. Des publications de référence.....	18
<b>2. Lois et dispositifs nationaux.....</b>	<b>20</b>
2.1. Enseignements issus des comparaisons internationales.....	20
2.1.1. Une prédominance des cadres juridiques anticorruption de portée générale .....	20
2.1.2. Évolution des dispositifs dans le champ éducatif.....	20
2.1.3. Tendances communes dans les approches nationales .....	20
2.2. Aperçu de quelques cadres nationaux.....	21
2.2.1. Choix des pays présentés .....	21
2.2.2. Principales configurations observées.....	21
2.3. Fiches pays détaillées : Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Serbie	22
<b>3. Etudes de cas.....</b>	<b>36</b>
3.1. Allemagne : affaires de plagiat dans des thèses de doctorat de responsables politiques	36
3.2. Italie : irrégularités dans les concours universitaires.....	37
3.3. Royaume-Uni : controverses sur les dépenses et la rémunération de la direction universitaire	37
3.4. États-Unis : fraude aux admissions universitaires (« Varsity Blues »).....	38
3.5. Mexique : détournement de fonds publics impliquant des universités publiques (« La Estafa Maestra »).....	39
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>41</b>
<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>42</b>

## INTRODUCTION

Cette synthèse documentaire constitue une des ressources proposées dans le cadre d'une formation de l'IH2EF dédiée au management des risques d'atteintes à la probité dans les

établissements d'enseignement supérieur. Elle vise à proposer aux cadres de l'enseignement supérieur des repères internationaux sur les enjeux de probité et d'intégrité, en s'appuyant sur les cadres normatifs existants, les outils développés par les organisations internationales et les réponses observées dans différents contextes nationaux.

Depuis une vingtaine d'années, ces questions ont pris une place croissante dans les politiques publiques et les débats institutionnels. La formalisation de recommandations par les organisations internationales, l'évolution de plusieurs cadres juridiques nationaux et la médiatisation d'affaires emblématiques ont contribué à structurer ce champ, sans pour autant conduire à des niveaux de priorité et de maturité homogènes selon les pays.

L'analyse s'organise autour de trois ensembles complémentaires :

- un état des lieux des actions et outils portés par les organisations internationales (Transparency International, OCDE, UNESCO, Conseil de l'Europe) qui met en évidence les constats partagés, les recommandations formulées, les dispositifs d'évaluation existants et les principales typologies de pratiques corruptives ;
- une lecture comparative de cadres juridiques et de dispositifs nationaux, appuyée sur des fiches pays détaillées qui permettent d'appréhender la diversité des approches législatives et réglementaires, leur portée générale ou sectorielle et leur articulation avec les mécanismes de gouvernance académique ;
- une sélection d'études de cas qui documente des situations emblématiques (scandales, affaires médiatisées) et les réponses institutionnelles qui y ont été apportées.

La synthèse est conçue comme un dossier numérique. Elle intègre des liens hypertextes renvoyant vers les sources mobilisées, afin de permettre un approfondissement des thématiques abordées et un accès direct aux documents de référence.

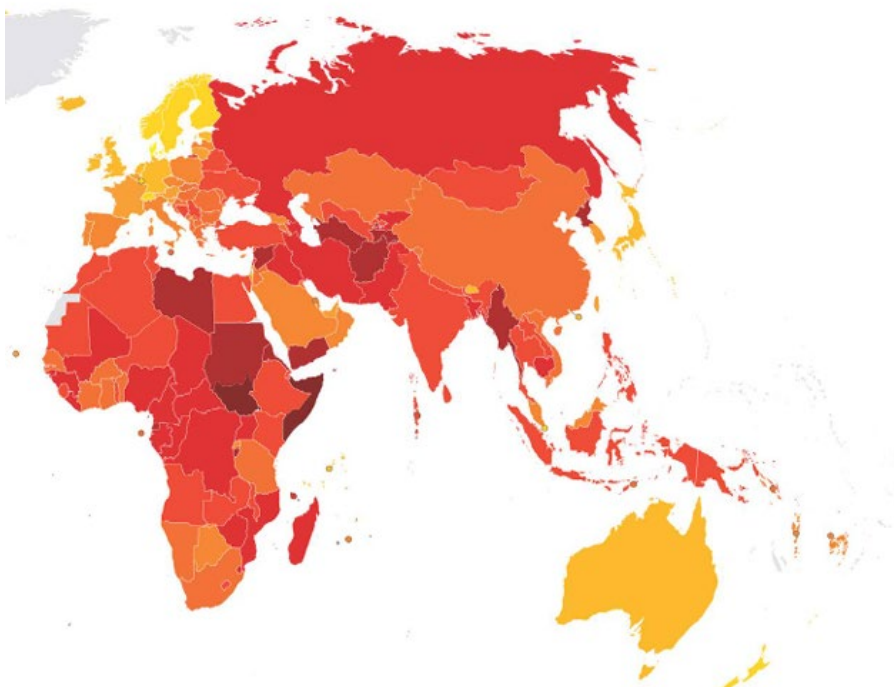
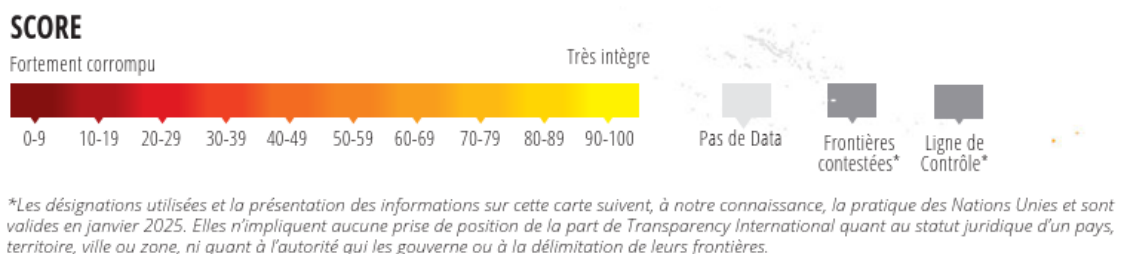
# 1. ORGANISATIONS INTERNATIONALES : ACTIONS ET OUTILS POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

## 1.1. Transparency International



Transparency International (TI) est une organisation non gouvernementale internationale d'origine allemande, spécialisée dans la lutte contre la corruption au sein des gouvernements et des administrations publiques à travers le monde. Forte d'un réseau de sections autonomes dans 110 pays, elle agit à la fois comme organisme de surveillance et de plaidoyer.

TI se fait connaître principalement par ses instruments de mesure de la corruption, en particulier [l'Indice de perception de la corruption \(IPC\)](#), qui classe les États en fonction du niveau de corruption perçue dans leur secteur public. D'autres publications examinent la transparence des échanges internationaux ou la régularité des flux financiers.



Position de la France

En 2024, la France obtient un score de **67 sur 100**, soit une baisse marquée par rapport à son niveau de **72 en 2022**. La France partage désormais ce niveau avec **l'Autriche et Taïwan**, et se

situe **nettement en deçà** des pays les mieux classés, tels que **le Danemark (90), la Finlande (88) ou la Suisse (81)**. Le rapport précise également que **la moyenne des pays considérés comme des « démocraties complètes » s'élève à 73**. Avec un score de 67, **la France se situe donc en dessous de la moyenne de son groupe de référence**.

#### SCORE PAR PAYS/TERRITOIRE

90	Denmark
88	Finland
84	Singapore
83	New Zealand
81	Luxembourg
81	Norway
81	Switzerland
80	Sweden
78	Netherlands
77	Australia
77	Iceland
77	Ireland
76	Estonia
76	Uruguay
75	Canada
75	Germany
74	Hong Kong
72	Bhutan
72	Seychelles
71	Japan
71	United Kingdom
69	Belgium
68	Barbados
68	United Arab Emirates
67	Austria
67	France
67	Taiwan
65	Bahamas
65	United States
64	Israel
64	Korea, South
63	Chile
63	Lithuania
63	Saint Vincent and the Grenadines
62	Cabo Verde
60	Dominica
60	Slovenia
59	Latvia
59	Qatar
59	Saint Lucia
59	Saudi Arabia
58	Costa Rica
57	Botswana
57	Portugal
57	Rwanda
56	Cyprus
56	Czechia
56	Grenada
56	Spain
55	Fiji
55	Oman
54	Italy
53	Bahrain
53	Georgia
53	Poland
51	Mauritius
50	Malaysia
50	Vanuatu
49	Greece
49	Jordan
49	Namibia
49	Slovakia
47	Armenia
47	Croatia
46	Kuwait
46	Malta
46	Montenegro
46	Romania
45	Benin
45	Côte d'Ivoire
45	São Tomé and Príncipe
45	Senegal
44	Jamaica
44	Kosovo
44	Timor-Leste
43	Bulgaria
43	China
43	Moldova
43	Solomon Islands
42	Albania
42	Ghana
41	Burkina Faso
41	Cuba
41	Hungary
41	South Africa
41	Tanzania
41	Trinidad and Tobago
40	Kazakhstan
40	North Macedonia
40	Suriname
40	Vietnam
39	Colombia
39	Guyana
39	Tunisia
39	Zambia
38	Gambia
38	India
38	Maldives
37	Argentina
37	Ethiopia
37	Indonesia
37	Lesotho
37	Morocco
36	Dominican Republic
35	Serbia
35	Ukraine
34	Algeria
34	Brazil
34	Malawi
34	Nepal
34	Niger
34	Thailand
34	Turkey
33	Belarus
33	Bosnia and Herzegovina
33	Laos
33	Mongolia
33	Panama
33	Philippines
33	Sierra Leone
32	Angola
32	Ecuador
32	Kenya
32	Sri Lanka
32	Togo
32	Uzbekistan
31	Djibouti
31	Papua New Guinea
31	Peru
30	Egypt
30	El Salvador
30	Mauritania
28	Bolivia
28	Guinea
27	Eswatini
27	Gabon
27	Liberia
27	Mali
27	Pakistan
26	Cameroon
26	Iraq
26	Madagascar
26	Mexico
26	Nigeria
26	Uganda
25	Guatemala
25	Kyrgyzstan
25	Mozambique
24	Central African Republic
24	Paraguay
23	Bangladesh
23	Congo
23	Iran
23	Azerbaijan
22	Honduras
22	Lebanon
22	Russia
21	Cambodia
21	Chad
21	Comoros
21	Guinea-Bissau
21	Zimbabwe
20	Democratic Republic of the Congo
19	Tajikistan
17	Afghanistan
17	Burundi
17	Turkmenistan
16	Haiti
16	Myanmar
15	Korea, North
15	Sudan
14	Nicaragua
13	Equatorial Guinea
13	Eritrea
13	Libya
13	Yemen
12	Syria
10	Venezuela
9	Somalia
8	South Sudan



L'organisation adopte également une posture d'observateur du fonctionnement démocratique, en commentant les pratiques gouvernementales et en attirant l'attention sur les reculs observés, y compris dans certains pays développés de l'Union européenne. A travers cette veille active, TI cherche à renforcer l'intégrité des institutions publiques et à favoriser des réformes en matière de gouvernance.

Cette ONG promeut également des outils opérationnels de prévention tel que le [Pacte d'intégrité](#). Il s'agit d'un accord associant une autorité publique, les soumissionnaires à un marché et un tiers indépendant chargé du suivi, visant à garantir la transparence et l'intégrité des procédures de passation des marchés publics. Initialement conçu pour les grands projets d'infrastructure, cet outil a donné lieu à des expérimentations ponctuelles dans le champ de l'enseignement supérieur, notamment pour des marchés universitaires à forts enjeux (équipements, systèmes d'information, projets immobiliers), avec l'appui de sections nationales de Transparency International.

Par ailleurs, TI a développé des **outils de sensibilisation et des programmes de formation** qui peuvent bénéficier à l'enseignement supérieur. Le programme international « [Écoles d'intégrité](#) » de TI propose par exemple des sessions de formation intensives pour les étudiants et jeunes professionnels du monde entier, afin de les former aux enjeux de la corruption et aux moyens d'y résister (analyse de dilemmes éthiques, études de cas, etc.).

En France, Transparency International France a développé un [axe spécifique d'accompagnement du secteur de l'enseignement supérieur et scolaire](#). Celui-ci vise à sensibiliser les établissements aux enjeux de transparence et d'intégrité, à appuyer la structuration de leurs démarches internes (prévention des risques, gouvernance, politiques d'intégrité) et à diffuser une culture éthique adaptée au contexte éducatif. Ces interventions reposent sur une logique d'appui méthodologique et de co-construction avec les acteurs, sans se substituer aux autorités de contrôle ni aux dispositifs réglementaires existants.

## 1.2. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

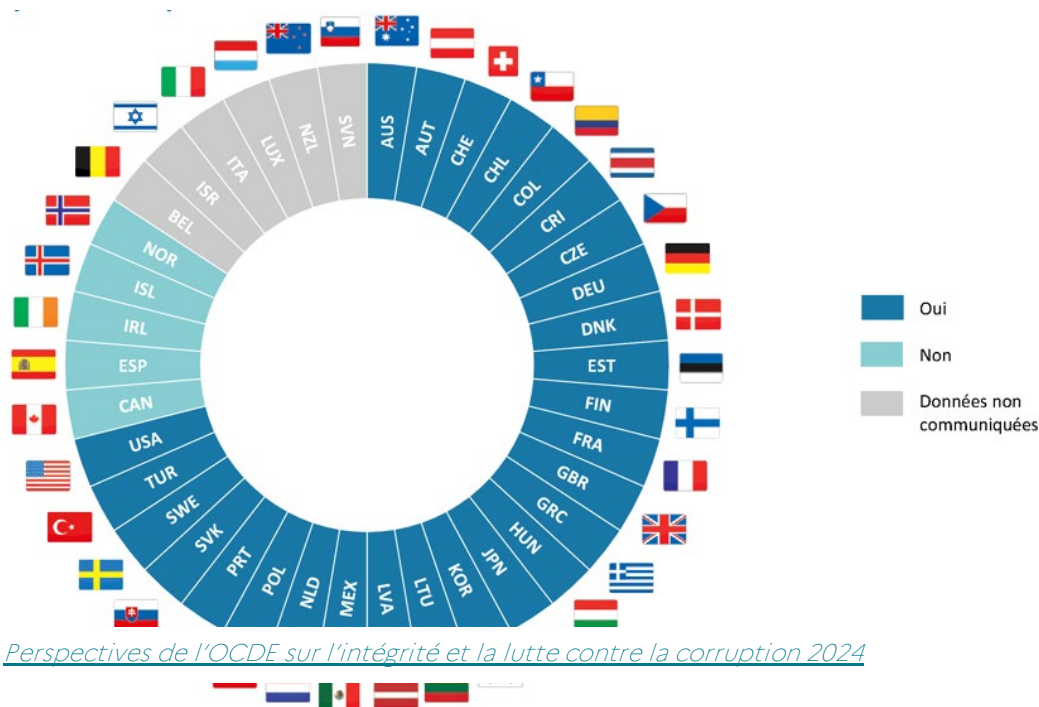


Depuis plus de quarante ans, l'OCDE intervient dans le champ de la lutte contre la corruption et de la promotion de l'intégrité (ACI), avec pour objectifs principaux de renforcer la confiance dans les institutions publiques et de soutenir des marchés ouverts, efficaces et inclusifs. Ces actions s'inscrivent dans sa mission plus large d'amélioration du bien-être économique et social au niveau mondial.

L'Organisation élabore des normes internationales et fournit des outils pour leur application. Elle produit également des données, des analyses et des comparaisons entre pays, qui permettent d'identifier des tendances, de mesurer les progrès et de diffuser des pratiques éprouvées.

La direction de l'éducation de l'OCDE ainsi que le Réseau anticorruption pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale de l'OCDE (ACN) s'impliquent de plus en plus dans l'éducation, en l'intégrant dans leurs rapports réguliers de surveillance de la corruption.

**[Pays de l'OCDE ayant adopté une approche stratégique pour réduire les risques de corruption](#)**



### 1.2.1. Constats de l'OCDE

L'OCDE met en garde contre la faiblesse de la mise en œuvre des cadres d'intégrité dans un contexte de risques accrus. L'édition 2024 des [Perspectives de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte contre la corruption](#) évalue les dispositifs adoptés par les pays membres pour promouvoir une gouvernance publique exemplaire. À partir des [Indicateurs d'intégrité publique](#), l'OCDE dresse le constat suivant : malgré une sophistication croissante des cadres normatifs, les effets concrets sur la réduction des risques de corruption restent limités. L'écart entre la conception et l'application des politiques est manifeste : **si 61 % des critères sont remplis sur le plan législatif, seuls 44 % le sont en matière de mise en œuvre.**

L'étude met en évidence une **application incomplète des règles** encadrant les conflits d'intérêts, les audits ou encore la gestion des risques, souvent aggravée par une **absence de sanctions** ainsi que le **suivi largement lacunaire** des obligations post-mandat ou des stratégies nationales d'intégrité : 60 % des pays ne disposent pas d'évaluation systématique en la matière. Cette faiblesse nuit à la capacité des États à anticiper ou contenir les atteintes à l'intégrité publique. Au-delà de ces carences, l'OCDE attire l'attention sur l'émergence de **trois nouvelles vulnérabilités** qui mettent sous tension les dispositifs d'intégrité publique dans ses pays membres : la **transition écologique**, l'**intelligence artificielle (IA)** et l'**ingérence étrangère.**

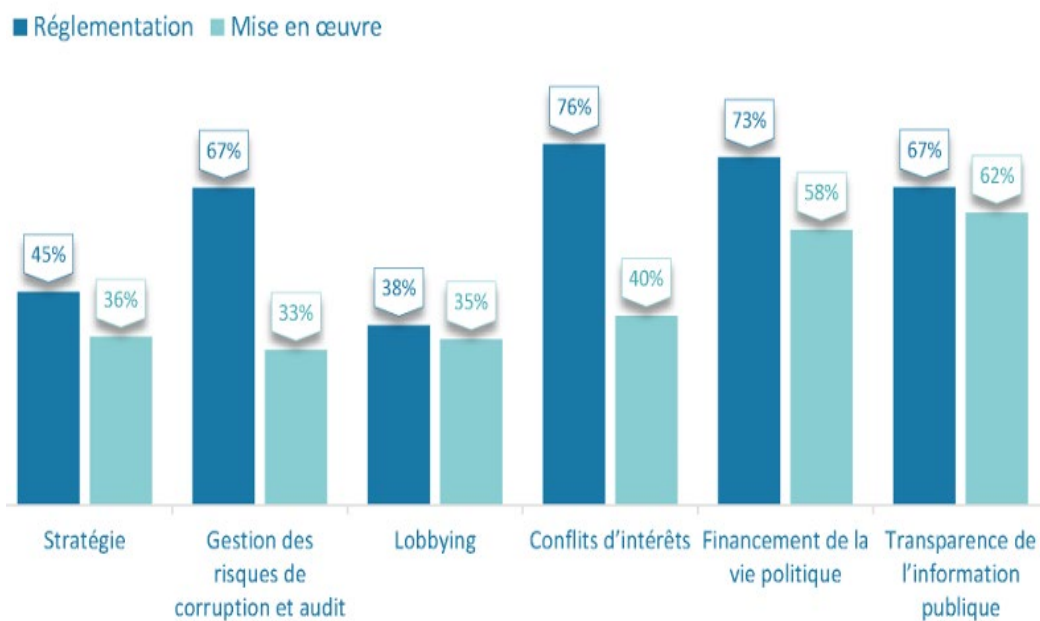
L'ampleur des impacts la **transition écologique** pousse les administrations à intensifier leur collaboration avec des acteurs privés, ce qui fragilise les mécanismes de prévention des conflits d'intérêts et du lobbying non transparent. Les instruments actuels - règles sur les intérêts extérieurs, régulation du financement politique, accès à l'information - se montrent inadaptés face à l'accroissement des pressions dans la mise en œuvre des politiques climatiques.

L'IA, quant à elle, offre des perspectives de détection automatisée des fraudes, mais son efficacité dépend de la disponibilité et de la qualité des données sur l'intégrité. En parallèle, elle devient un vecteur d'amplification des risques : manipulation algorithmique, opacité des décisions, et usage stratégique par des acteurs malveillants.

Enfin, l'**ingérence étrangère** exploite les vulnérabilités des cadres d'intégrité pour influencer discrètement l'action publique. Les systèmes démocratiques, par leur ouverture, se révèlent particulièrement exposés à ces opérations d'influence, intensifiées par les logiques de compétition géopolitique.

Ces risques exigent une actualisation des cadres d'intégrité, en particulier dans les domaines du **lobbying**, du **financement politique** et des **conflits d'intérêts**.

### Robustesse des textes et de leur application pratique



*Guide de lecture : au regard des critères normalisés de l'OCDE en matière de conflits d'intérêts, les pays de l'OCDE remplissent, en moyenne, 76 % des critères sur le plan des réglementations, et 40 % des critères sur le plan de la mise en œuvre. Source : OCDE (2024[7]), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.*

Source : [Perspectives de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte contre la corruption 2024](#)

L'OCDE appelle ainsi les pouvoirs publics à recentrer leurs efforts sur trois leviers : la **mise en œuvre effective des règles existantes**, la **collecte systématique de données** pour piloter l'action publique, et **l'élargissement des stratégies d'intégrité aux défis contemporains**.

#### Position de la France

La France affiche une architecture réglementaire solide, notamment dans le financement de la vie politique, où elle atteint l'ensemble des critères fixés par l'OCDE. Ses lois, dont la loi Sapin II, encadrent strictement les dons et dépenses électorales. Le cadre général (stratégie

anticorruption, organes spécialisés, obligations déclaratives) est en place. Néanmoins, comme dans nombre de pays, des écarts persistent entre les textes et leur application effective.

## 1.2.2. Outils et approche de l'OCDE

### ▪ La méthodologie INTES (Integrity of Education Systems)

L'OCDE a conçu la démarche [INTES \(Integrity of Education Systems\)](#) pour évaluer l'intégrité des systèmes éducatifs, en s'attachant non pas aux seuls symptômes (scandales, fraudes ou favoritisme, etc.) mais à leurs causes systémiques.

Sur demande d'un État, une équipe d'experts mène une évaluation complète du système éducatif, à travers entretiens, collecte de données et analyse documentaire. Le rapport produit propose des recommandations concrètes, visant à corriger les vulnérabilités identifiées : opacité des procédures d'admission, conflits d'intérêts, népotisme, etc.

Cet outil s'adresse aux autorités éducatives, aux directions d'établissement, aux agences d'intégrité, mais aussi à la société civile, pour nourrir des réformes structurelles adaptées.

### ▪ La recommandation de l'OCDE sur l'intégrité publique (2017)

Adoptée en 2017, cette [recommandation](#) propose treize principes directeurs en matière d'éthique publique, applicables également à l'enseignement supérieur. Elle promeut des stratégies d'intégrité complètes : codes de conduite, organes de contrôle, protection des lanceurs d'alerte, formation à l'éthique, diffusion d'une culture de transparence.

Le [Manuel sur l'intégrité publique](#) (2020) accompagne cette recommandation par des orientations pratiques sur la gestion éthique des ressources humaines, la prévention des conflits d'intérêts, ou encore la régulation du lobbying. Ces outils visent tant les établissements universitaires que les administrations et les acteurs privés associés au secteur éducatif.

### ▪ Les indicateurs d'intégrité publique

Depuis 2023, l'OCDE propose des [indicateurs](#) pour comparer les systèmes nationaux d'intégrité. Quatre volets structurent cet outil : (1) stratégie anticorruption, (2) transparence de l'élaboration des politiques, (3) gestion des risques et contrôles internes, et (4) intégrité du système disciplinaire et judiciaire.

Reposant sur des données factuelles, ces indicateurs permettent de situer chaque pays face aux standards internationaux. Le [portail interactif](#) associé aide les décideurs à cibler les domaines à renforcer. Si l'enseignement supérieur ne fait pas l'objet d'un module spécifique, ces indicateurs s'appliquent aux administrations éducatives et aux établissements publics.

Il n'existe pas à ce jour de classement spécifique de l'intégrité dans l'enseignement supérieur par pays sous l'égide de l'OCDE. Cependant, on peut considérer que des indicateurs transversaux (comme ceux sur la gestion des risques, les contrôles internes ou la prévention des conflits d'intérêts) s'appliquent aussi aux ministères de l'Éducation, de la Recherche et aux universités publiques.

### 1.2.3. Evaluations d'intégrité dans l'enseignement supérieur

L'OCDE, par l'intermédiaire de son Réseau anti-corruption pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (ACN), a mené des évaluations d'intégrité sectorielle dans l'enseignement supérieur de plusieurs pays, notamment l'**Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, la Serbie, l'Ukraine et la Tunisie**, en utilisant la méthodologie INTES pour diagnostiquer les risques de corruption. Ces diagnostics impliquent l'identification des violations, des opportunités créées par les défaillances du système et des motivations des acteurs, et sont réalisés en collaboration avec les autorités nationales, la société civile et les experts locaux. Les rapports qui en résultent proposent des actions politiques pour remédier aux lacunes systémiques et mènent à des réformes telles que l'introduction en Ukraine d'un examen externe indépendant pour les programmes de master afin de garantir la transparence des admissions, l'abonnement obligatoire des universités au portail [plagiat.pl](http://plagiat.pl) en Azerbaïdjan, la clarification des règles de recrutement, et le développement de codes d'éthique et de mécanismes d'alerte, comme au Monténégro.

### 1.3. UNESCO (IIPE)



Plusieurs agences et programmes des Nations unies œuvrent pour l'intégrité éducative, au premier rang desquelles l'UNESCO. Au sein de l'UNESCO, l'**Institut International de Planification de l'Éducation (IIPE)** mène depuis les années 2001 un [ensemble d'actions](#) visant à renforcer l'éthique et la transparence dans les systèmes éducatifs.

L'IIPE collabore étroitement avec des partenaires des pays développés pour lutter contre la corruption universitaire. Par exemple, en mars 2016 l'IIPE et le [Council for Higher Education Accreditation \(CHEA\)](#) étasuniens ont réuni des experts à Washington pour examiner ce « phénomène dynamique » qu'est la corruption dans l'enseignement supérieur. Ce groupe a publié une [Déclaration consultative internationale](#) invitant l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur à renforcer la lutte contre la corruption académique.

#### 1.3.1 Constats et principes directeurs

L'UNESCO met en avant les risques structurels de l'enseignement supérieur :

- **Définition**

La corruption est définie comme « une utilisation systématique d'une charge publique pour un avantage privé, qui a un impact significatif sur la disponibilité et la qualité des biens et services éducatifs et, en conséquence, sur l'accès, la qualité ou l'équité de l'éducation ».

- **Conséquences sur l'équité**

La corruption favorise les individus issus de familles riches ou possédant des liens sociaux et politiques influents. Elle sape ainsi le principe de méritocratie et la confiance dans les diplômés.

- **Le rôle de l'autonomie**

L'UNESCO constate que si l'autonomie des universités est nécessaire à la liberté académique, elle doit impérativement s'accompagner d'une redevabilité accrue pour ne pas devenir un terrain fertile à l'opacité.

### **1.3.2 Outils et approches de l'IPE**

L'approche de l'UNESCO repose sur le renforcement des capacités de planification et de gestion pour réduire les opportunités de fraude. Elle s'articule autour de plusieurs leviers :

- **Les enquêtes de suivi des dépenses publiques (PETS)**

L'IPE aide les pays à mettre en œuvre des enquêtes de suivi des dépenses publiques dans le secteur éducatif, un outil hérité du primaire/secondaire applicable à l'enseignement supérieur pour tracer l'utilisation des fonds (bourses, subventions de recherche) et détecter d'éventuelles fuites ou détournements. Ces audits de transparence financière renforcent la redevabilité des établissements d'enseignement supérieur vis-à-vis des bailleurs et du public.

- **Les systèmes d'assurance qualité**

L'IPE milite pour que les instances d'accréditation et d'évaluation intègrent la lutte anticorruption dans leurs référentiels. La [Déclaration de 2016](#) insiste pour que les agences externes examinent systématiquement les risques de fraude dans leurs audits institutionnels, et que les universités renforcent leur assurance qualité interne en y incluant des mécanismes anticorruption. Par exemple, il est préconisé de vérifier les procédures d'admission, d'examens, de recrutement ou d'attribution de diplômes sous l'angle de l'intégrité. Les personnels académiques et administratifs doivent également être formés et soutenus pour identifier et dénoncer les pratiques douteuses.

- **L'utilisation des données ouvertes (Open Data)**

L'IPE encourage la publication des données scolaires et universitaires (budgets, effectifs, résultats) pour permettre un contrôle citoyen.

- **Les codes de conduite**

L'IPE encourage l'adoption de codes de déontologie adaptés au milieu universitaire. Il a publié des [lignes directrices](#) pour aider les établissements à élaborer ces codes, et accompagne leur mise en place. Il recense sur son site les [codes de conduite de plus de 109 pays](#).

- **Des outils numériques**

La lutte contre le plagiat et la fraude scientifique figure parmi les priorités de l'IPE dans l'enseignement supérieur. L'Institut met en avant l'usage de **logiciels de détection de plagiat** et d'autres outils technologiques pour décourager la tricherie.

- **La formation et la sensibilisation**

Elles répondent à un besoin identifié y compris dans les pays développés (atténuer la pression à publier qui pèse sur les chercheurs et peut conduire à des comportements contraires à l'intégrité scientifique). L'IPE promeut ainsi une véritable culture d'intégrité académique, où

la prévention (éducation éthique, études de cas, campagnes de sensibilisation) complète la répression des fraudes. Il suggère notamment de favoriser la création de **clubs d'intégrité étudiants** et faire siéger des représentants des étudiants et des professeurs dans les conseils de gouvernance des universités.

- **La mise à disposition de ressources via la plateforme ETICO**

L'ensemble des ressources élaborées et réunies par l'IPE est accessible sur la [plateforme ETICO](#) (pour *Ethics and Corruption in Education*). Pensée comme une base de données évolutive, elle met à disposition, en anglais, français et espagnol, un large éventail d'informations : outils diagnostiques pour détecter la corruption dans l'éducation, publications et articles académiques, un blog d'actualités, une lettre d'information trimestrielle, ainsi qu'un glossaire des termes de l'intégrité.

### 1.3.3 Typologie des pratiques corruptives par domaine

La typologie suivante, issue de la [Déclaration consultative publiée en 2016 par l'IPE-UNESCO et le CHEA/CIOG](#), identifie six grandes catégories de pratiques corruptives spécifiques à l'enseignement supérieur et à la recherche, illustrant la diversité des risques qui pèsent sur l'intégrité académique à tous les niveaux du système.

- **1 - Corruption dans la réglementation et l'administration des systèmes d'EES**

Ces pratiques surviennent en amont, souvent au niveau du gouvernement ou des organismes de réglementation.

- **Octroi de faveurs** : donner des licences/autorisations aux institutions, accorder des pouvoirs de délivrance de diplômes ou accréditer des programmes en échange de pots-de-vin ou de faveurs.
- **Conflits d'intérêts** : nommer des individus non qualifiés ou des personnes ayant des conflits d'intérêts au sein des organismes de réglementation ou des conseils d'administration des EES.
- **Interférence** : l'interférence politique ou commerciale dans les décisions des organismes d'assurance qualité.
- **Nomination irrégulière** : nommer des dirigeants d'EES sans respecter les procédures régulières.

#### Mesures de remédiation

- Instaurer des processus transparents de nomination pour les membres des conseils de direction des organismes publics.
- Rejeter systématiquement les candidatures aux commissions d'assurance qualité présentant des conflits d'intérêt.
- Légiférer pour assurer la protection des lanceurs d'alerte

- **2 - Corruption liée au personnel et à l'enseignement**

Ces exemples touchent directement le rôle des enseignants et des administrateurs au sein des institutions.

- **Trafic d'influence** : recruter ou promouvoir du personnel académique ou autre sur la base de pots-de-vin, de favoritisme ou de trafic d'influence.
- **Harcèlement et exploitation** : harcèlement sexuel ou autre du personnel et des étudiants.
- **Abus de pouvoir** : modifier les notes des étudiants en échange de faveurs sexuelles ou autres.
- **Absentéisme des enseignants** qui ne remplissent pas leurs obligations contractuelles comme une forme de corruption.
- **Pression administrative** : exercer des pressions administratives sur les universitaires pour qu'ils modifient les notes pour la convenance institutionnelle.

### Mesures de remédiation

- Mettre en place un cadre d'Assurance Qualité Interne (AQI) solide après consultation de toutes les parties prenantes et confier sa supervision à une autorité reconnue.
- Énoncer des politiques strictes contre le harcèlement (notamment sexuel) avec des procédures d'application claires.

### ▪ 3 - Corruption dans les admissions et le recrutement des étudiants

L'énorme demande en enseignement supérieur, notamment dans les pays en développement, exerce de fortes pressions sur les processus d'admission, ouvrant la voie à la fraude.

- **Fraude à l'admission** : offrir des pots-de-vin au personnel des admissions ou aux agents de recrutement.
- **Faux documents** : présenter des relevés de notes falsifiés et/ou de fausses lettres de recommandation.
- **Tricherie organisée** : participer à des réseaux de tricherie organisés pour réussir les tests d'admission.
- **Publicité trompeuse** : publier de fausses publicités de recrutement.

### Mesures de remédiation

- Publier les critères et procédures d'admission et faire ratifier chaque décision par une deuxième personne (avec rotation régulière).
- Appliquer des sanctions lourdes aux étudiants présentant des documents falsifiés.

### ▪ 4 - Corruption dans l'évaluation des étudiants

Ces pratiques compromettent la validité des diplômes et la véracité des compétences.

- **Vente de matériel** : la vente de sujets d'examen ou de matériel lié aux examens.
- **Corruption du personnel** : la corruption des surveillants ou des correcteurs.
- **Usurpation d'identité** : l'usurpation d'identité des candidats, la rédaction par un tiers (*ghost writing*) des travaux, ainsi que le plagiat et la tricherie lors des évaluations.
- **Inégalités de traitement** : les incohérences et le favoritisme dans la notation.

## Mesures de remédiation

- Garantir l'**anonymat des copies** via des codes-barres et sécuriser physiquement les sujets d'examen.
- Recourir à des **examineurs externes** ou à une **double notation** pour assurer l'équité.

### ▪ 5 - Corruption liée aux diplômes et aux qualifications

Ces exemples compromettent la crédibilité de l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur.

- **Faux diplômes** : l'utilisation de "fabriques à diplômes" (*degree mills*) et la falsification de relevés de notes et de diplômes.
- **Pressions politiques** : des pressions politiques sur les EES pour accorder des diplômes à des personnalités publiques (certains chefs d'État ont été dénoncés pour posséder de faux doctorats).
- **Fausse déclarations** : faire de fausses déclarations sur les qualifications sur les CV et les candidatures à des emplois.

## Mesures de remédiation

- Utiliser des technologies de vérification pour simplifier les contrôles des diplômes par les employeurs ou les services d'immigration.
- Vérifier systématiquement la validité des titres lors de toute nouvelle admission ou candidature.

### ▪ 6 - Corruption dans la recherche

Ces exemples compromettent l'intégrité scientifique.

- **Plagiat avancé** : présenter des thèses traduites d'autres langues comme étant un travail original.
- **Abus de supervision** : publication par les superviseurs de recherches d'étudiants diplômés sans reconnaissance.
- **Fraude aux données** : la fabrication de données ou de résultats.
- **Censure** : la suppression de résultats de recherche peu pratiques par des intérêts commerciaux ou autres ; **élimination de travaux rivaux** par des comités scientifiques de revues, une pratique de censure académique spécifique.

## Mesures de remédiation

- Généraliser l'usage de **logiciels anti-plagiat** pour le contrôle des thèses.
- Garantir une **supervision juridique et éthique** de tous les contrats de recherche parrainés par des entreprises privées.

## 1.4. Conseil de l'Europe



Dans le champ de la prévention et de la lutte contre la corruption, le Conseil de l'Europe mobilise un ensemble cohérent d'organes de suivi, de plateformes thématiques et d'instruments normatifs. Ces dispositifs couvrent à la fois l'évaluation des politiques publiques nationales, l'élaboration de standards européens communs et l'accompagnement de secteurs particulièrement exposés aux risques d'atteinte à l'intégrité, dont l'éducation et l'enseignement supérieur.

Cette action s'articule principalement autour de deux piliers complémentaires :

- un mécanisme de suivi transversal des politiques anticorruption (le GRECO) ;
- une plateforme spécialisée dédiée à l'éthique et à l'intégrité dans l'éducation (ETINED), appuyée sur un corpus substantiel de publications de référence.

### 1.4.1. Le GRECO : un mécanisme transversal de suivi des politiques anticorruption

Le [Groupe d'États contre la corruption \(GRECO\)](#) est un organe intergouvernemental chargé d'évaluer, par cycles successifs, les dispositifs nationaux de prévention et de lutte contre la corruption. Ses évaluations portent sur les cadres juridiques, institutionnels et les politiques publiques applicables aux principaux pouvoirs et fonctions de l'État (exécutif, parlementaires, magistrature, forces de l'ordre, hauts responsables publics).

Le GRECO n'a pas conduit d'évaluation sectorielle spécifiquement consacrée à l'enseignement supérieur. Sa contribution au champ éducatif s'exerce donc de manière indirecte, à travers :

- la diffusion de normes générales anticorruption applicables à l'ensemble des secteurs publics ;
- des actions de sensibilisation et des ressources pédagogiques visant à promouvoir une culture de l'intégrité.

A ce titre, le GRECO a notamment développé, en coopération avec la Fédération pour l'éducation en Europe (FEDE), un [module éducatif consacré à la lutte contre la corruption](#), utilisé dans certains cursus d'enseignement supérieur. Ce module vise à familiariser les étudiants avec les formes de corruption, leurs causes et leurs conséquences, ainsi qu'avec les standards internationaux en la matière.

### 1.4.2. ETINED : une plateforme spécialisée sur l'éthique et l'intégrité dans l'éducation

La [Plateforme paneuropéenne sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation \(ETINED\)](#) constitue le principal instrument sectoriel du Conseil de l'Europe dans le domaine éducatif. Elle fonctionne comme un réseau d'experts mandatés par les États membres et structure le dialogue européen sur l'éthique dans l'éducation.

Ses travaux combinent analyses comparatives, production d'ouvrages de référence et actions de coopération, en proposant une lecture articulée des réponses juridiques, académiques et technologiques mises en œuvre pour renforcer l'intégrité des systèmes éducatifs.

Dans le champ spécifique de l'enseignement supérieur, ETINED s'intéresse notamment :

- aux risques propres aux universités et aux systèmes d'assurance qualité (recrutement académique, gouvernance des établissements, reconnaissance des diplômes, fraude académique, conflits d'intérêts) ;
- aux dispositifs institutionnels et pédagogiques visant à prévenir la corruption et à promouvoir l'intégrité académique.

Ces travaux se traduisent également par des projets de coopération « sur le terrain » avec les États membres, sous forme de conférences, de formations et d'appuis méthodologiques destinés aux établissements d'enseignement supérieur et aux autorités publiques.

La mission d'ETINED peut être synthétisée autour de quatre axes :

- favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques en matière de transparence et d'intégrité dans l'éducation ;
- contribuer à l'élaboration de réponses adaptées aux risques spécifiques de fraude et de corruption dans l'enseignement supérieur ;
- promouvoir une culture partagée de l'intégrité académique associant étudiants, enseignants, gouvernances et pouvoirs publics ;
- renforcer les capacités institutionnelles et professionnelles par la coopération européenne et le développement des compétences.

- **Un cadre normatif structurant : la Recommandation CM/Rec(2022)18**

Les travaux d'ETINED ont conduit à l'élaboration d'un instrument normatif majeur, la [Recommandation CM/Rec\(2022\)18](#) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, adoptée en 2022. Cette recommandation constitue le premier cadre international spécifiquement consacré à la lutte contre la fraude dans l'éducation.

Elle propose des définitions communes des principales formes de fraude, appelle les États membres à adapter ou renforcer leurs législations nationales et encourage des réponses coordonnées à un phénomène par nature transnational, notamment en matière de tricherie par contrat et d'usines à diplômes. Elle s'appuie sur des exemples concrets de réformes législatives et constitue aujourd'hui un référentiel central pour l'action publique dans ce domaine.

- **Des outils opérationnels : réseaux et infrastructures de vérification des qualifications**

Dans une perspective plus opérationnelle, les travaux d'ETINED soulignent le rôle central des réseaux de reconnaissance et de vérification des qualifications, en particulier les réseaux ENIC-NARIC, dans la diffusion d'informations fiables sur les établissements et les diplômes reconnus. Ces réseaux contribuent directement à la prévention des faux diplômes et à la sécurisation des parcours académiques et professionnels à l'échelle européenne.

ETINED met également en avant le développement d'infrastructures numériques nationales de vérification des qualifications, telles que EDEBO en Ukraine, qui visent à renforcer l'authenticité des diplômes et à faciliter leur contrôle par les établissements d'enseignement supérieur, les employeurs et les autorités publiques.

### 1.4.3. Des publications de référence

La plateforme **ETINED** regroupe une **collection structurée d'ouvrages de référence**, publiés par le Conseil de l'Europe, qui constituent un socle analytique et opérationnel pour les politiques d'intégrité dans l'éducation et l'enseignement supérieur. Elle comprend notamment :

- [Volume 1 - 7e session du Forum de Prague](#)

Pose les fondements conceptuels de la plateforme ETINED. Il définit les principes éthiques communs, les enjeux de transparence et les responsabilités des acteurs publics et éducatifs.

- [Volume 2 - Principes éthiques](#)

Propose quatorze principes éthiques pour guider les politiques éducatives européennes, en posant les fondements d'une gouvernance transparente, équitable et responsable face aux multiples formes de corruption qui fragilisent les systèmes éducatifs.

- [Volume 3 - Comportement éthique de tous les acteurs de l'éducation](#)

Propose un vade-mecum fondé sur une large base documentaire pour décliner, à travers des exemples concrets et en direction de huit groupes d'acteurs éducatifs, les quatorze principes éthiques en matière de transparence, d'intégrité et de responsabilité définis dans le volume précédent.

- [Volume 4 - Codes de conduite pour les enseignants en Europe : étude de fond](#)

Dresse un état des lieux de l'usage des codes de conduite pour les enseignants en Europe, en analysant leur contenu, leur diffusion et leur impact, tout en identifiant les défis persistants et les bonnes pratiques susceptibles d'inspirer des recommandations à l'échelle européenne

- [Volume 5 - Étude des politiques d'intégrité dans l'enseignement supérieur en Europe du Sud-Est \(2018\)](#)

Examine les politiques d'intégrité dans l'enseignement supérieur de six pays d'Europe du Sud-Est - Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie et « ex-République yougoslave de Macédoine » - en croisant enquêtes, entretiens de terrain et évaluations institutionnelles afin de dresser un panorama des pratiques actuelles en matière d'intégrité académique, notamment face au plagiat, à la triche aux examens et à l'usage d'écrivains fantômes, et de proposer aux décideurs des pistes d'action fondées sur des exemples concrets et des recommandations ciblées.

- [Volume 6 - Project on Academic Integrity in Armenia, Azerbaijan, Georgia, Kazakhstan and Turkey , 2021](#)

Observe les politiques d'intégrité académique en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan et Turquie, en identifiant pour chaque pays les avancées, les faiblesses et les bonnes pratiques, et en formulant des recommandations destinées à renforcer, au-delà de la seule sanction, une culture partagée de l'éthique dans l'enseignement supérieur.

- [Volume 7 - Legislation, practices and instruments, 2023](#)

Ouvrage de référence sur les cadres législatifs, les pratiques et les instruments de lutte contre la fraude (tricherie par contrat, diploma mills), en lien avec la Recommandation CM/Rec(2022)18.

- [Volume 8 - Glossaire des termes relatifs à l'éthique et à l'intégrité dans l'éducation, 2024](#)

Rassemble 135 définitions relatives à 76 termes clés - tels que « éthique », « transparence » ou « intégrité » - afin d'éclairer leur usage et leurs interprétations variées dans les contextes éducatifs, en s'appuyant sur des textes normatifs adoptés entre 1998 et 2022 et sur d'autres sources reconnues, avec pour objectif de fournir aux acteurs de l'éducation un outil de référence facilitant la mise en œuvre de politiques éthiques cohérentes et la diffusion d'un langage commun.

- [Volume 9 - Les données ouvertes sur l'école dans les systèmes éducatifs européens](#)

Dresse un état des lieux contrasté de la mise en œuvre des données ouvertes sur l'école en Europe, en soulignant les écarts entre pays, les obstacles techniques et institutionnels, mais aussi les innovations prometteuses, et propose des pistes concrètes pour renforcer la transparence, la participation et la qualité des systèmes éducatifs.

- [Volume 10 - Perceptions et sensibilisation des étudiants à la fraude dans l'éducation \(2025\)](#)

S'inscrivant dans la stratégie [« Priorité aux Apprenants » \(2024-2030\)](#) du Conseil de l'Europe, cette enquête internationale auprès d'étudiants de l'enseignement supérieur révèle une sensibilisation inégale aux différentes formes de fraude académique, une méconnaissance des dispositifs existants, des attentes fortes envers les établissements et les pouvoirs publics, et appelle à des politiques plus cohérentes pour instaurer une culture partagée de l'éthique, de la responsabilité et de la gouvernance démocratique dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

- [Best practice programme in promoting academic integrity - A compendium of best practices \(Volume 1, 2021-2022\)](#)

Ce recueil rend compte du programme lancé en 2021 par le Conseil de l'Europe pour identifier et diffuser les pratiques les plus efficaces mises en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur européens en matière d'intégrité académique, en particulier dans le contexte de la pandémie. Il met en lumière des initiatives concrètes visant à structurer des politiques institutionnelles, à améliorer l'enseignement, à former les communautés universitaires, à mieux répondre aux manquements et à favoriser une gouvernance propice à l'éthique, avec pour objectif d'installer durablement une culture partagée de l'intégrité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

## 2. LOIS ET DISPOSITIFS NATIONAUX

### 2.1. Enseignements issus des comparaisons internationales

#### 2.1.1. Une prédominance des cadres juridiques anticorruption de portée générale

Selon une [étude comparative internationale publiée en 2018 par la direction générale du Trésor, pour le compte de l'Agence française anticorruption \(AFA\)](#), croisée avec des rapports de l'OCDE, de l'UNESCO-IIPE et du Conseil de l'Europe, la lutte contre la corruption dans l'enseignement supérieur repose rarement sur des textes spécifiques à ce secteur. Elle s'inscrit plutôt dans des cadres juridiques plus larges, applicables aux établissements en tant qu'organismes publics ou bénéficiaires de financements publics.

Les règles mobilisées relèvent du droit pénal général, de la prévention des conflits d'intérêts, de la transparence administrative, de la protection des lanceurs d'alerte ou encore de la responsabilité des organisations. Cette approche prévaut même dans les pays ayant connu des affaires de corruption dans les établissements. La question de l'intégrité est alors considérée comme un aspect de la gouvernance publique dans son ensemble.

#### 2.1.2. Évolution des dispositifs dans le champ éducatif

Des données plus récentes indiquent toutefois une évolution. Selon le rapport ETINED du Conseil de l'Europe (2023), **86 % des États membres déclaraient en 2022 disposer d'une législation traitant explicitement de la fraude dans l'éducation**, contre moins de 60 % dix ans plus tôt. Cette évolution se traduit par une application plus ciblée des règles générales au secteur éducatif, parfois complétée par des outils spécifiques.

#### 2.1.3. Tendances communes dans les approches nationales

L'analyse de la littérature institutionnelle fait apparaître plusieurs évolutions récurrentes dans l'adaptation des dispositifs aux vulnérabilités propres à l'enseignement supérieur :

- **une juridicisation ciblée** de certaines pratiques identifiées comme à risque, telles que la fraude aux examens, la protection des diplômes ou le recours à des tiers frauduleux ;
- **une numérisation croissante des outils de vérification**, en réponse à l'augmentation des fraudes transnationales (bases de données de diplômes, certifications numériques, dispositifs sécurisés de partage d'informations) ;
- **une reconnaissance accrue de l'intégrité et de l'éthique académiques**, via l'adoption de codes de conduite, leur intégration dans les dispositifs d'assurance qualité et le développement de formations à destination des étudiants et des personnels.

Ces évolutions n'aboutissent pas à un modèle unique, mais à des combinaisons variables d'outils juridiques, organisationnels, pédagogiques et technologiques.

## 2.2. Aperçu de quelques cadres nationaux

### 2.2.1. Choix des pays présentés

L'analyse présentée dans cette partie s'appuie sur neuf pays sélectionnés parmi ceux fréquemment documentés dans les rapports internationaux relatifs à la corruption, en particulier ceux portant sur les secteurs publics et parapublics, dont l'enseignement supérieur : **Allemagne, Espagne, États-Unis, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Serbie, Suisse et Ukraine**. Ce corpus restreint permet d'illustrer la diversité des systèmes juridiques, des modes d'organisation de l'enseignement supérieur et des niveaux d'exposition aux risques de corruption, tout en privilégiant les cas les mieux documentés et les plus représentatifs des grandes configurations observées.

### 2.2.2. Principales configurations observées

À partir des documents disponibles, plusieurs configurations peuvent être identifiées à titre indicatif, sans prétention à l'exhaustivité. Ces configurations ne constituent pas des catégories étanches ou exclusives : elles peuvent coexister au sein d'un même pays, se combiner à des degrés divers et évoluer dans le temps sous l'effet de réformes institutionnelles, de contextes nationaux spécifiques ou de dynamiques européennes et internationales. Elles permettent néanmoins d'identifier les logiques dominantes qui structurent l'action publique dans les différents contextes analysés.

Dans un premier ensemble de pays, les universités sont intégrées à des **cadres anticorruption centralisés et juridiquement contraignants**, reposant sur des obligations formelles de prévention, l'existence d'autorités nationales de coordination ou de contrôle, et des dispositifs standardisés tels que des plans de prévention, des référents désignés ou des obligations déclaratives. L'enseignement supérieur y est traité comme un secteur exposé parmi d'autres, sans disposer pour autant d'un régime anticorruption autonome. Les cas de l'**Italie**, de la **Serbie** de l'**Ukraine** et de l'**Espagne** illustrent cette configuration.

Dans d'autres pays, la prévention repose davantage sur la **responsabilisation des établissements** et sur des mécanismes de conformité, dans des systèmes caractérisés par une forte autonomie institutionnelle. Les obligations juridiques y sont plus limitées et la prévention des atteintes à l'intégrité s'appuie principalement sur la gouvernance interne, la conditionnalité de certains financements, les dispositifs de signalement et les contrôles ex post. Le **Royaume-Uni**, les **États-Unis** ou l'**Australie** s'inscrivent principalement dans cette logique.

Enfin, plusieurs pays privilégient une approche fondée sur la **diffusion de normes, de référentiels et d'outils d'intégrité académique**, centrée sur l'éthique de la recherche, la qualité scientifique et la prévention des manquements académiques. Dans ces systèmes, l'intégrité est conçue comme une compétence à développer au sein des communautés universitaires, à travers des codes de conduite, des formations, des dispositifs d'assurance qualité et des initiatives portées par les établissements ou les organismes scientifiques nationaux. Les **Pays-Bas**, l'**Allemagne** et la **Suisse** illustrent cette configuration, marquée par un recours limité à des instruments juridiques contraignants spécifiques au secteur.

## 2.3. Fiches pays détaillées

Les fiches pays présentées ci-après ne visent pas à décrire de manière exhaustive les systèmes nationaux, mais à illustrer, la manière dont ces différents leviers sont articulés dans des contextes juridiques et institutionnels contrastés.

Chaque fiche met l'accent sur les éléments structurants du modèle national, sur les dispositifs explicitement cités par les rapports de référence, ainsi que sur les pratiques jugées les plus significatives au regard des enjeux de transférabilité.

### ALLEMAGNE



#### A. Caractéristiques du modèle de prévention de la corruption dans l'ESR

Le modèle allemand repose sur un dispositif très décentralisé : la prévention et le traitement de la corruption relèvent largement des Länder et des établissements, sans loi sectorielle nationale dédiée à l'enseignement supérieur. Au niveau fédéral, la prévention est structurée par une directive administrative applicable à l'administration fédérale, qui sert de référence (principes de « bonne administration ») mais n'est pas automatiquement contraignante pour les universités, qui relèvent majoritairement de la compétence des Länder.

#### B. Cadre juridique et institutionnel applicable aux établissements d'ESR

- **Directive du gouvernement fédéral (30 juillet 2004)** - administration fédérale
  - Identification régulière des domaines à risque, principe du contrôle croisé, désignation d'une personne de contact pour la prévention, sensibilisation/formation, recommandations pour les achats publics.
- **Loi sur la protection des lanceurs d'alerte (31 mai 2023)** – applicable aux entités publiques entrant dans le champ de la loi
  - Hinweisgeberschutzgesetz (HinSchG) : cadre national de protection des personnes signalant des violations et obligation de canaux de signalement internes/externe selon les seuils et situations prévues.
- **Registre public des activités de lobbying**
  - Lobbyregistergesetz (LobbyRG) : registre public depuis 2022, renforcé par des [révisions entrées en vigueur en 2024](#).
- **Code pénal**
  - Réprime la corruption active et passive d'agents publics.
  - L'article 132a sanctionne l'usage abusif de titres, grades ou appellations protégés, y compris certains usages frauduleux de titres universitaires.
  - L'article 267 incrimine la falsification de documents, applicable aux faux diplômes ou certificats.
  - En l'absence de responsabilité pénale générale des personnes morales, la Loi sur les infractions administratives (OWiG, art. 30) permet de sanctionner les organisations en cas de défaut de surveillance.
- **Ministère fédéral de l'Intérieur (BMI)**
  - Pilote la politique de prévention au niveau fédéral et rend compte annuellement devant le Bundestag des résultats obtenus au sein de l'administration fédérale.
- **Absence d'agence centrale**

- Contrairement à la France (AFA) ou l'Italie (ANAC), l'Allemagne répartit la responsabilité du contrôle à chaque ministère et aux procureurs des Länder pour le volet judiciaire.

### C. Dispositifs transversaux de prévention applicables aux établissements publics

- **Principe du « contrôle multiple » (Mehr-Augen-Prinzip)**
  - Obligation de faire intervenir plusieurs personnes dans les processus de décision sensibles pour limiter le pouvoir discrétionnaire.
- **Rotation du personnel**
  - Mesure visant à prévenir l'établissement de relations opaques, en limitant la durée d'occupation des postes dans les domaines particulièrement exposés à la corruption.
- **Référent « prévention de la corruption »**
  - Désignation obligatoire d'un point de contact ou d'un médiateur externe (souvent un avocat) dans chaque autorité publique pour recueillir les signalements.
- **Analyse régulière des risques**
  - Obligation pour les agences fédérales de recenser périodiquement les domaines vulnérables et de consigner les mesures de prévention prises en compensation.
- **Conformité réactive (*Compliance*)**
  - L'existence de mesures de prévention internes n'est pas contrôlée a priori par l'État mais sert de critère de réduction de peine devant les tribunaux en cas de délit avéré.

## ESPAGNE



### A. Caractéristiques du modèle de prévention de la corruption dans l'ESR

Le modèle espagnol est marqué par une forte préoccupation sociale vis-à-vis de la corruption, régulièrement citée parmi les principaux problèmes nationaux dans les enquêtes d'opinion. Selon Transparency International, l'Espagne a obtenu une note de 56 sur 100 à l'Indice de perception de la corruption 2024, la plaçant au 16<sup>e</sup> rang de l'Union européenne et au 46<sup>e</sup> rang mondial, traduisant une position intermédiaire et une dégradation relative par rapport à plusieurs partenaires européens.

Le Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) s'est montré particulièrement critique dans son [rapport de conformité publié le 1er août 2025](#), constatant qu'aucune des 19 recommandations formulées depuis 2019 n'a été jugée pleinement mise en œuvre.

Le système espagnol repose sur une approche qui privilégie la prévention par la transparence, visant à limiter l'influence induite d'intérêts privés sur la décision publique. Longtemps caractérisé par l'absence d'une stratégie anticorruption nationale unifiée, le cadre espagnol a néanmoins connu, depuis le début des années 2020, un renforcement progressif de ses instruments transversaux, sous l'effet combiné de la pression européenne et de scandales politico-administratifs récurrents.

L'Espagne ne dispose pas de dispositif anticorruption sectoriel spécifique à l'enseignement supérieur. La prévention et la répression de la corruption reposent sur le droit pénal général, complété par une architecture institutionnelle spécialisée, dans un contexte fortement

décentralisé au profit des communautés autonomes. Les universités publiques sont traitées comme des entités publiques ordinaires au regard de la législation anticorruption ; les dispositifs applicables relèvent donc principalement du droit commun, complétés par des mécanismes régionaux de prévention et de contrôle, sans cadre national unifié propre au secteur universitaire.

## B. Cadre juridique et institutionnel applicable aux établissements d'ESR

- **Droit pénal général ([Código Penal – réforme par la loi organique 1/2015](#))**
  - Incrimination de la corruption publique (subornation, malversation, trafic d'influence, prévarication administrative) et de la corruption privée.
  - Reconnaissance de la responsabilité pénale des personnes morales, la mise en place de modèles d'organisation et de gestion pouvant être prise en compte par les juridictions pour l'appréciation de la responsabilité.
- **[Plan d'action pour la démocratie \(2024\)](#)**
  - Plan gouvernemental transversal visant à renforcer l'intégrité publique.
  - Introduction de l'usage d'outils d'intelligence artificielle pour détecter des indices de fraude et d'irrégularités sur les plateformes de contrats publics.
  - Mise en place de contrôles de patrimoine aléatoires ciblant les hauts fonctionnaires et responsables publics.

Ce plan s'applique à l'ensemble du secteur public et n'est pas spécifique à l'enseignement supérieur.

- **[Protection des lanceurs d'alerte – Loi 2/2023](#)**
  - Transposition de la directive (UE) 2019/1937.
  - Obligation de mise en place de canaux de signalement internes sécurisés dans les services ministériels et les forces de sécurité de l'État, dont la Garde civile.
  - Création de l'Autoridad Independiente de Protección del Informante, compétente pour la protection des signalants et le suivi du dispositif au niveau national.
- **Transparence administrative – évolutions en cours**
  - Un [avant-projet de loi sur l'administration ouverte \(APLAA\)](#), annoncé pour 2025 et toujours en discussion, prévoit notamment :
    - l'extension des obligations de transparence et de publicité active ;
    - l'alignement du régime d'intégrité des conseillers politiques sur celui des ministres et hauts responsables (déclarations de patrimoine et d'intérêts, règles d'incompatibilités).
- **Accès à l'information publique – Convention de Tromsø**
  - [La ratification par l'Espagne de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics](#) est entrée en vigueur le 1er janvier 2024.
  - Elle impose aux autorités publiques espagnoles un délai maximal d'un mois pour répondre aux demandes d'accès aux documents administratifs, renforçant juridiquement les obligations de transparence.
- **Agences antifraude décentralisées**
  - Plusieurs communautés autonomes ont créé des agences indépendantes, comme l'[Office Antifraude de Catalogne](#), qui contrôle le secteur public en recherchant les cas d'utilisation illégale de fonds ou les conflits d'intérêts.

- **Système d'intégrité de l'administration**  
→ Approuvé en janvier 2025, ce cadre définit des codes de bonne administration.

### C. Exemples de bonnes pratiques citées dans la littérature institutionnelle

La littérature institutionnelle et les rapports internationaux ne mettent pas en évidence, en Espagne, de dispositifs universitaires emblématiques spécifiquement dédiés à la prévention de la corruption. Les universités sont principalement intégrées aux mécanismes de droit commun applicables à l'ensemble des entités publiques. Les initiatives observées relèvent davantage de la transparence administrative, de la conformité juridique ou de l'intégrité académique que de politiques anticorruption sectorielles structurées.

## ÉTATS-UNIS



### A. Caractéristiques du modèle de prévention de la corruption dans l'ESR

Le modèle américain se caractérise par une **approche fortement décentralisée**, reposant sur l'autonomie des établissements, la concurrence entre institutions et un ensemble de mécanismes de régulation publics et privés. La prévention des atteintes à la probité dans l'enseignement supérieur et la recherche ne repose pas sur un cadre sectoriel unifié, mais sur une combinaison de contrôles financiers, d'accréditation, de normes éthiques internes et de sanctions pénales de droit commun.

La corruption y est majoritairement appréhendée comme un **phénomène individuel** (abus de position, fraude, collusion), plutôt que comme un risque systémique propre au secteur universitaire. Cette approche s'inscrit dans une culture institutionnelle marquée par la responsabilisation des acteurs et par un rôle central des **instances de gouvernance internes** (conseils d'administration, comités d'audit, *offices of compliance*).

L'enseignement supérieur américain est également marqué par une **tradition ancienne de codes d'honneur** (*honor codes*), dans lesquels les étudiants s'engagent explicitement à respecter des normes strictes d'intégrité académique. Ces dispositifs visent à internaliser les normes éthiques plutôt qu'à multiplier les contrôles formels.

Enfin, la **forte pression concurrentielle sur les admissions**, en particulier dans les universités d'élite, est identifiée dans la littérature comme un facteur de vulnérabilité structurelle. Les États-Unis constituent également un espace de développement important pour une **industrie commerciale de la fraude académique** (*diploma mills, essay mills*), ce qui a conduit à la mise en place de dispositifs de signalement, de listes publiques et d'outils de vérification.

### B. Cadre juridique et institutionnel applicable aux établissements d'ESR

Le système américain repose sur une **architecture tripartite** associant autorités fédérales, États fédérés et acteurs privés de l'accréditation.

- **Autorités fédérales**  
→ Le gouvernement fédéral dispose d'un levier indirect mais structurant sur les établissements d'enseignement supérieur via la conditionnalité des aides financières fédérales aux étudiants ([Title IV du Higher Education Act](#)), l'accès à ces

financements étant subordonné au respect d'exigences de conformité, d'accréditation et de gestion financière.

→ Il mobilise également le droit pénal général et les lois anticorruption, dont le [Foreign Corrupt Practices Act \(FCPA\)](#), qui incrimine la corruption d'agents publics étrangers par des personnes morales ou physiques américaines, y compris dans le cadre d'activités universitaires internationales.

#### ▪ **États fédérés**

→ Les États sont compétents pour l'autorisation d'exercer des établissements d'enseignement supérieur.

→ Ils disposent de pouvoirs juridiques pour sanctionner les pratiques trompeuses, la fraude éducative et les établissements fictifs.

→ Certains États ont mis en place des dispositifs spécialisés de lutte contre la fraude académique.

#### ▪ **Agences d'accréditation privées**

→ Les agences d'accréditation reconnues par le Département fédéral de l'Éducation définissent les standards académiques et organisationnels.

→ Les décisions d'accréditation sont prises par des conseils d'administration indépendants (*boards of trustees*).

→ La perte d'accréditation entraîne l'exclusion des financements fédéraux, constituant un levier disciplinaire majeur.

#### ▪ **Surveillance spécialisée**

→ Dans certains États ou grandes agglomérations (ex. [État de New York](#)), des Offices of Inspector General (OIG) sont chargés de prévenir, détecter et enquêter sur les faits de fraude, de corruption ou de mauvaise gestion affectant les systèmes éducatifs publics. Ces offices disposent de compétences d'audit, d'enquête administrative et de signalement aux autorités judiciaires. Ils interviennent en particulier sur les marchés publics, les projets d'infrastructures éducatives, les subventions et la gestion contractuelle, et publient régulièrement des rapports publics contribuant à la transparence et à la redevabilité des opérateurs éducatifs.

### **C. Exemples de bonnes pratiques citées dans la littérature institutionnelle**

#### ▪ **Transparence et listes publiques contre les établissements frauduleux**

→ [Oregon – Office of Degree Authorization \(ODA\)](#) : registre public permettant d'identifier les établissements non autorisés ou frauduleux.

#### ▪ **Vérification du statut d'accréditation – CHEA**

→ La base de données du Council for Higher Education Accreditation (CHEA) permet de vérifier le statut d'accréditation de milliers d'établissements et de programmes.

#### ▪ **Politique institutionnelle d'intégrité académique – Northwestern University**

→ Engagement explicite de l'ensemble des étudiants à respecter des principes d'intégrité académique, incluant l'honnêteté dans la production des travaux, l'exactitude des informations fournies et le respect des règles institutionnelles.

→ Interdiction de toute falsification de documents académiques, assortie de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion, conformément aux procédures internes de l'université.

#### ▪ **Codes d'honneur et culture institutionnelle – Texas A&M University**

→ Mise en œuvre d'un *Honor Code* structuré autour de six valeurs institutionnelles (respect, excellence, leadership, loyauté, intégrité, service).

→ Dispositif incitant les étudiants à signaler les manquements et à participer activement à la régulation éthique interne.

▪ **Comités de surveillance citoyenne**

→ Dans plusieurs districts scolaires et universitaires, des comités de citoyens bénévoles supervisent l'utilisation des fonds publics (infrastructures, marchés), en complément des audits financiers officiels

## ITALIE



### A. Caractéristiques du modèle de prévention de la corruption dans l'ESR

L'Italie a développé, au cours des années 2010, un arsenal juridique et institutionnel structuré pour assainir un système d'enseignement supérieur marqué par des scandales récurrents de népotisme académique et de fraude aux concours, souvent associés à la figure des « barons » universitaires. Ce modèle repose sur l'articulation entre un cadre anticorruption transversal applicable à l'ensemble de l'administration publique et des dispositions ciblées propres au monde académique.

### B. Cadre juridique et institutionnel applicable aux établissements d'ESR

▪ La Loi Severino (loi n° 190/2012) : cadre général de prévention et de répression de la corruption dans la sphère publique.

→ Création de l'Autorità Nazionale Anticorruzione (ANAC), chargée de la coordination, du contrôle et de l'orientation des politiques de prévention.

→ Obligation, pour chaque administration publique, d'adopter un Plan triennal de prévention de la corruption et de la transparence, actualisé annuellement.

→ Désignation obligatoire, dans chaque administration publique, d'un responsable de la prévention de la corruption et de la transparence, y compris dans les universités publiques.

→ Dispositifs de protection des lanceurs d'alerte intégrés au droit commun anticorruption.

▪ La loi Gelmini (loi n° 240/2010) relative à l'organisation et à la gouvernance des universités.

→ Obligation légale d'adoption d'un code d'éthique de la communauté universitaire dans chaque établissement.

→ Interdiction explicite du recrutement de proches parents (jusqu'au quatrième degré) au sein d'une même université ou structure de recrutement.

→ Accord institutionnel ANAC–Ministero dell'Università e della Ricerca (2019) renforçant les règles applicables aux procédures de recrutement académique.

→ Application du droit pénal général en matière de corruption active et passive des agents publics.

▪ **Durcissement des règles de recrutement : accord ANAC–Ministero dell'Università e della Ricerca (2019)**

À la suite de scandales de concours truqués (affaire « *concorsopoli* »), un accord formel a été conclu entre l'ANAC et le ministère chargé de l'enseignement supérieur.

- Rotation des membres des commissions de recrutement pour casser les réseaux d'influence locaux.
- Intégration d'experts extérieurs à l'université dans les jurys pour garantir l'impartialité.
- Déclaration de liens familiaux : les candidats doivent signaler tout lien de parenté ou de proximité professionnelle avec les professeurs en poste.

### C. Exemples de bonnes pratiques citées dans la littérature institutionnelle

- Centralisation nationale de la reconnaissance des diplômes : rôle du [CIMEA \(Centro di Informazione sulla Mobilità e le Equivalenze Accademiche\)](#) fréquemment mentionné dans les analyses européennes sur la lutte contre la fraude documentaire transnationale.
- Plateforme [DiploMe](#) (pilotee par le CIMEA) : certification numérique des diplômes fondée sur la blockchain, permettant une vérification immédiate et sécurisée de l'authenticité des titres.
- Codes d'éthique universitaires : généralisés dans l'ensemble des universités publiques, avec des commissions dédiées ; présentés dans les travaux du Conseil de l'Europe comme un exemple de formalisation sectorielle contraignante.

## PAYS-BAS

### A. Caractéristiques du modèle de prévention de la corruption dans l'ESR

Le modèle néerlandais se distingue par une approche fondée sur l'autorégulation institutionnelle, la culture de la confiance et la responsabilisation des organisations. Contrairement aux systèmes plus centralisés, il n'existe pas de dispositif sectoriel ni d'obligation légale uniforme de prévention de la corruption imposée aux universités par une autorité nationale dédiée. La prévention repose principalement sur l'adoption volontaire de codes de conduite internes, de cadres d'intégrité et de procédures de signalement, dans un environnement fortement incitatif mais peu prescriptif.

L'État accorde aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche une large autonomie opérationnelle, assortie d'exigences élevées en matière de transparence, de qualité et d'éthique. Cette logique privilégie la prévention en amont et l'apprentissage organisationnel, plutôt que la conformité formelle à des obligations bureaucratiques standardisées.

Dans l'ESR, la probité est ainsi abordée prioritairement sous l'angle du développement d'un "compas moral" chez les chercheurs, les enseignants et les étudiants. La pédagogie de l'intégrité, la discussion de dilemmes éthiques et la diffusion de normes professionnelles partagées constituent des leviers centraux, là où les dispositifs répressifs relèvent du droit pénal général et demeurent en arrière-plan.

### B. Cadre juridique et institutionnel applicable aux établissements d'ESR

- **Droit pénal général (Wetboek van Strafrecht)**
  - Incrimination de la corruption active et passive d'agents publics, applicable aux personnels des universités publiques.
  - Absence de dispositions spécifiques à l'enseignement supérieur ou à la fraude académique.

- **Protection des lanceurs d’alerte – Wet Huis voor klokkenluiders**
  - À la suite de la réforme du cadre néerlandais de protection des signalants, l’Agence de protection des lanceurs d’alerte ([Huis voor Klokkenluiders](#)) constitue l’acteur central en matière d’intégrité dans le secteur public.
  - Il assure des missions de conseil, d’orientation, d’enquête et d’appui méthodologique auprès des organisations publiques, y compris les universités.
- **Intégrité scientifique – cadre sectoriel national**
  - Adoption en 2018 du [Netherlands Code of Conduct for Research Integrity](#), applicable à l’ensemble des universités et organismes de recherche.
  - Ce code couvre les conflits d’intérêts, la gouvernance de la recherche, le traitement des manquements et les responsabilités institutionnelles.
- **Assurance qualité et transparence**
  - L’accréditation est assurée par la [Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie \(NVAO\)](#), avec publication des rapports d’évaluation.
  - Les exigences s’appliquent aux établissements publics et privés, contribuant indirectement à la prévention des pratiques frauduleuses.
- **Suivi national de l’intégrité dans le secteur public**
  - Depuis 2004, le ministère de l’Intérieur s’appuie sur le [Moniteur d’intégrité](#), un dispositif d’enquête périodique destiné à évaluer l’état de l’intégrité, les risques perçus et les pratiques de prévention au sein des administrations et organisations publiques, y compris les établissements d’enseignement supérieur.

### C. Exemples de bonnes pratiques citées dans la littérature institutionnelle

- **Dilemma Game App – Université Erasmus de Rotterdam**
  - Outil pédagogique numérique fondé sur des dilemmes réels rencontrés par les chercheurs.
  - Utilisé pour la formation des étudiants, doctorants et personnels à la prise de décision éthique.
- **The Embassy of Good Science – Amsterdam UMC / Vrije Universiteit Amsterdam**
  - Plateforme collaborative internationale en libre accès, de type encyclopédique.
  - Partage de lignes directrices, d’études de cas et de ressources pédagogiques sur l’intégrité et la transparence de la recherche.
  - Fréquemment citée dans les travaux ETINED comme bonne pratique de diffusion horizontale des normes d’intégrité.
- **Sécurisation numérique des diplômes – Groningen Declaration Network**
  - Réseau international lancé aux Pays-Bas en 2012 pour promouvoir la dématérialisation sécurisée et l’interopérabilité des données académiques.
  - Vise à lutter contre la fraude documentaire transnationale.
- **VIRT2UE (Amsterdam UMC)**
  - Coordonné par le [Netherlands Research Integrity Network](#), le projet VIRT2UE, financé par l’Union européenne, vise à mieux ancrer les principes du European Code of Conduct for Research Integrity (ECoC) dans les pratiques quotidiennes de la recherche.
  - VIRT2UE développe une formation hybride à l’échelle européenne, destinée aux chercheurs du monde académique et industriel. Elle s’accompagne d’outils favorisant la réflexivité et l’intégration active des valeurs éthiques. En plaçant l’accent sur la formation plutôt que la seule conformité, cette initiative renforce une culture partagée de l’intégrité scientifique, domaine dans lequel les Pays-Bas jouent un rôle moteur.



### A. Caractéristiques du modèle de prévention de la corruption dans l'ESR

Le modèle britannique repose sur une redevabilité organisationnelle élevée et une culture de la conformité (*compliance*), encadrées par un arsenal législatif parmi les plus stricts au niveau international. La prévention de la corruption est fondée sur une logique de responsabilité de l'organisation : les institutions doivent être en mesure de démontrer qu'elles ont mis en place des « procédures adéquates » pour prévenir les faits de corruption commis par leurs employés, dirigeants ou partenaires.

Les universités bénéficient d'une large autonomie de gestion, mais sont soumises à des exigences élevées en matière d'audit interne, de gouvernance et de transparence. En cas de soupçon de fraude grave ou de corruption, elles peuvent faire l'objet d'enquêtes pénales menées par les autorités nationales compétentes, au premier rang desquelles le [Serious Fraud Office \(SFO\)](#).

Les établissements de premier plan affichent publiquement des politiques de tolérance zéro à l'égard des pots-de-vin et avantages indus, assorties de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Parallèlement, le Royaume-Uni s'est distingué par une réponse législative pionnière face à la triche académique par contrat (*contract cheating*), identifiée comme une menace systémique pour la réputation et l'intégrité du secteur de l'enseignement supérieur.

### B. Cadre juridique et institutionnel applicable aux établissements d'ESR

Le cadre britannique se distingue par des lois puissantes dont la portée dépasse souvent les frontières nationales.

- **UK Bribery Act 2010 (UKBA)**
  - Considéré comme l'un des textes anticorruption les plus stricts d'occident en raison de sa vaste portée extraterritoriale qui soumet les sociétés étrangères, y compris françaises, ayant des activités au Royaume-Uni.
  - S'applique à tous les secteurs, y compris l'enseignement supérieur.
  - Incrimine non seulement la corruption active/passive mais aussi le manquement d'une organisation à prévenir la corruption. Face à des sanctions potentiellement illimitées, la seule manière d'éviter les poursuites est la capacité de démontrer aux autorités la mise en place de procédures internes adéquates de lutte anti-corruption, s'articulant autour de six principes fondamentaux de *compliance*.
- **Skills and Post-16 Education Act 2022**
  - Introduit une incrimination pénale spécifique visant les services commerciaux de triche académique (*essay mills / contract cheating*).
  - Interdit la fourniture, la publicité et la promotion de travaux destinés à être soumis frauduleusement par des étudiants.
  - Cible les prestataires, y compris établis hors du Royaume-Uni.
  - Repose sur des sanctions financières potentiellement illimitées, sans pénalisation pénale des étudiants, lesquels relèvent des règlements disciplinaires internes.
- **Freedom of Information Act 2000**

- Garantit un droit d'accès étendu aux documents détenus par les autorités publiques.
- Constitue un pilier central de la transparence administrative et de la redevabilité institutionnelle.
- **Quality Assurance Agency (QAA)**
  - Publie des cadres, lignes directrices et recommandations relatives à l'intégrité académique, au plagiat et à la prévention du *contract cheating*.
  - Joue un rôle normatif et préventif, sans compétences pénales.
- **Code ministériel**
  - Il définit les règles de conduite, de transparence financière et les restrictions post-mandat pour les membres du gouvernement.

### C. Exemples de bonnes pratiques de l'ESR citées dans la littérature institutionnelle

Le Royaume-Uni est cité pour ses dispositifs de vérification et ses cadres de formation sophistiqués.

- **HEDD (Higher Education Degree Datacheck)**
  - Service centralisé permettant aux recruteurs de vérifier l'authenticité des diplômes auprès de 93 % des établissements britanniques, fonctionnant sur un modèle autofinancé par les utilisateurs.
- **Vérification des agents de recrutement**
  - Le British Council a élaboré un cadre de référence ([Agent Quality Framework](#)) recommandant aux universités britanniques la mise en œuvre de procédures de diligence raisonnable, d'audits et d'un suivi documenté des agences de recrutement internationales avant toute contractualisation, afin de prévenir les pratiques frauduleuses et les conflits d'intérêts.

## SERBIE



### A. Caractéristiques du modèle de prévention de la corruption dans l'ESR

La Serbie a intégré l'enseignement supérieur de manière explicite dans sa politique nationale de lutte contre la corruption, dans un contexte de réformes structurelles liées au processus d'adhésion à l'Union européenne.

Le modèle serbe repose sur une obligation institutionnelle de prévention, articulée autour de plans d'intégrité internes, d'un pilotage centralisé par l'Agence nationale de prévention de la corruption, et d'un appui méthodologique international (OCDE, Conseil de l'Europe). L'enseignement supérieur est traité comme un secteur à risque identifié, notamment pour les procédures de recrutement, d'examen, d'évaluation et d'accréditation.

### B. Cadre juridique et institutionnel applicable aux établissements d'ESR

- **Loi sur la prévention de la corruption**
  - Création de [Agency for the Prevention of Corruption](#), compétente pour la prévention, le contrôle et le suivi des politiques d'intégrité dans l'ensemble du secteur public, y compris les universités.
  - Obligation pour les entités publiques, dont les établissements d'enseignement supérieur, d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'intégrité.

→ Pouvoirs de contrôle portant sur les déclarations de patrimoine, les conflits d'intérêts et les obligations de coopération des institutions publiques avec l'Agence.

▪ **Stratégie nationale de lutte contre la corruption**

→ Adoptée récemment (juillet 2024), elle vise à renforcer l'environnement institutionnel, la transparence et à instaurer des contrôles d'intégrité réguliers

→ Le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur est explicitement intégré dans la Stratégie nationale de lutte contre la corruption, ce qui garantit l'articulation entre diagnostics sectoriels et politiques publiques nationales.

▪ **Recours à la méthodologie INTES développée par l'OCDE**

→ La Serbie a été l'un des premiers pays à faire l'objet d'une évaluation approfondie du secteur éducatif à l'aide de cet outil ([Strengthening integrity and fighting corruption in education: Serbia](#)).

→ Les évaluations INTES ont permis d'identifier des faiblesses récurrentes (opacité des procédures de sélection, insuffisance de contrôles internes), conduisant à des ajustements réglementaires et organisationnels, notamment dans les procédures de recrutement académique.

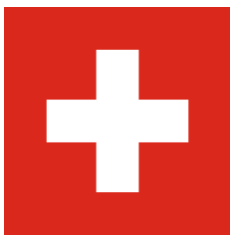
### C. Exemples de bonnes pratiques citées dans la littérature institutionnelle

▪ **Plans d'intégrité universitaires**

→ Depuis 2017, les universités publiques sont tenues d'élaborer des plans d'intégrité internes, identifiant les processus les plus exposés aux risques de corruption (recrutements, examens, gestion financière, marchés publics).

→ Ces plans doivent comporter des mesures correctrices concrètes, assorties d'indicateurs de suivi, et sont soumis à l'examen de l'Agence.

## SUISSE



### A. Caractéristiques du modèle de prévention de la corruption dans l'ESR

En Suisse, les établissements d'enseignement supérieur sont soumis aux dispositions de droit commun en matière de corruption, en particulier au Code pénal fédéral et au régime de responsabilité pénale des personnes morales. Ces cadres s'appliquent à l'ensemble des institutions publiques ou parapubliques de l'ESR, sans qu'il existe de dispositif anticorruption sectoriel spécifique. La prévention repose principalement sur l'organisation interne des établissements, la transparence administrative, les exigences d'assurance qualité et l'institutionnalisation de l'intégrité scientifique.

### B. Cadre juridique et institutionnel applicable aux établissements d'ESR

▪ **Code pénal suisse (CP) – dispositions anticorruption de droit commun**

→ Les directions, enseignants et personnels des établissements d'enseignement supérieur relèvent du Code pénal suisse, qui sanctionne la corruption, l'octroi ou l'acceptation d'avantages indus, y compris dans le cadre de partenariats, de recrutements ou de marchés publics.

▪ **Responsabilité possible de l'établissement (personne morale) - ([Art 102 du code pénal](#))**

- Un établissement peut être sanctionné si une infraction est liée à une organisation interne défaillante (absence de règles, de contrôles ou de procédures adaptées).
- **Transparence administrative (niveau fédéral)**
  - La [loi fédérale sur la transparence \(« LTrans »\)](#) organise l'accès aux documents de l'administration fédérale ; elle concerne notamment les institutions fédérales (par exemple les Écoles polytechniques fédérales) et, plus largement, l'action publique au niveau fédéral.
- **Assurance qualité / accréditation des hautes écoles**
  - En Suisse, les universités, écoles polytechniques fédérales, hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques sont soumises à une accréditation institutionnelle obligatoire, prévue par [la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles \(LEHE\)](#). Cette accréditation est délivrée par le [Conseil suisse d'accréditation](#), sur la base d'évaluations portant notamment sur la gouvernance, l'intégrité académique et les mécanismes internes de traitement des manquements.
- **Intégrité scientifique : référentiel national et centre de compétence nationale**
  - Les Académies suisses ont publié un [Code d'intégrité scientifique](#) (référence nationale mobilisée par les hautes écoles et organismes de recherche).
  - Elles ont annoncé, en 2024, la [création d'un Centre de compétence national en matière d'intégrité scientifique](#), destiné à structurer et coordonner les dispositifs existants, tout en laissant aux établissements la responsabilité de leur mise en œuvre opérationnelle. Ce centre a vocation à assurer plusieurs fonctions transversales : appui méthodologique aux établissements, harmonisation des pratiques de prévention et de traitement des manquements, production de ressources communes et articulation entre universités, hautes écoles et organismes de recherche.
- **Coopération avec le GRECO**
  - La Suisse participe activement aux instances de contrôle du Conseil de l'Europe, fournissant des rapporteurs pour évaluer l'intégrité d'autres États membres.
  - En 2018, l'UNESCO-IIPE et le Conseil de l'Europe ont choisi Genève pour organiser une visite d'étude destinée à des responsables du Monténégro, afin de présenter le modèle suisse comme un exemple transférable de lutte contre la fraude académique.

### C. Exemples de bonnes pratiques dans l'ESR

Les universités suisses sont régulièrement citées comme des modèles de référence pour leurs dispositifs internes :

- **Université de Genève (UNIGE)**

Elle a formalisé un ensemble de cadres internes accessibles de manière centralisée dans sa [politique générale](#).

- Une [charte d'éthique et de déontologie](#)
- Un [Comité de déontologie indépendant](#)
- Des dispositifs relatifs à [l'intégrité dans la recherche scientifique](#), à [l'intégrité académique dans les études](#)
- Des règles spécifiques en matière de [prévention et de traitement du plagiat](#).

Parmi les pratiques spécifiques qui peuvent être soulignées :

- A la Faculté de médecine, [la réussite d'un test en ligne sur le plagiat est obligatoire avant la deuxième année de licence](#).
- La formation à l'intégrité scientifique constitue un pré-requis administratif pour le renouvellement et la nomination du personnel académique. Cette obligation repose sur la directive institutionnelle relative à l'intégrité scientifique ([Directive sur l'intégrité dans la recherche scientifique](#)), complétée par les directives de gestion des ressources humaines, qui intègrent l'attestation de validation du module de formation comme pièce obligatoire du dossier contractuel.

Ce corpus inclut également des dispositions relatives à [l'égalité des chances entre les femmes et les hommes](#), à la [protection de la personnalité](#), et plus largement à la [conduite responsable et éthique](#) au sein de l'établissement.

Ces cadres précisent les principes applicables, ainsi que les procédures internes de signalement et de traitement des manquements, dans le périmètre propre à l'Université de Genève.

- **Université de Zurich (UZH)**

Elle se distingue par son approche de la science reproductible.

- [Center for Reproducible Science \(CRS\)](#) : une structure dédiée à la formation des chercheurs sur la reproductibilité et la répliquabilité des résultats scientifiques.
- [Graduate Campus](#) : plateforme institutionnelle centralisant les formations transversales destinées aux doctorants et post-doctorants, incluant des modules consacrés à l'intégrité de la recherche, à l'éthique scientifique et aux bonnes pratiques méthodologiques.

## UKRAINE



### A. Caractéristiques du modèle de prévention de la corruption dans l'ESR

Depuis 2014, l'Ukraine a engagé des réformes anticorruption structurantes dans un contexte de corruption systémique, sous l'effet conjugué de dynamiques internes et d'incitations internationales. Le modèle ukrainien se caractérise par une obligation légale explicite de prévention dans le secteur public, adossée à une architecture institutionnelle spécialisée (prévention, enquête, poursuites), complétée par des leviers de transparence numérique et de sécurisation des parcours et des diplômes.

Sous l'effet combiné de la perspective d'intégration européenne et du contexte de guerre, l'honnêteté scientifique et l'intégrité académique sont progressivement devenues en Ukraine des enjeux stratégiques, perçus comme des piliers de la résilience et de la souveraineté du système d'enseignement supérieur.

### B. Cadre juridique et institutionnel applicable aux établissements d'ESR

- [Loi "On Prevention of Corruption" \(loi n° 1700-VII, 14 octobre 2014\)](#) : socle du système de prévention de la corruption (obligations, mécanismes de prévention, règles et procédures).
  - Création/organisation de la [National Agency on Corruption Prevention \(NACP\)](#), chargée notamment de la politique de prévention et d'outils de transparence.

→ Mise en place d'un [registre public des déclarations électroniques de patrimoine](#), devenu un instrument central de transparence.

- [Loi ukrainienne « On Education » \(2017\)](#)

[L'article 42 de la loi ukrainienne « On Education »](#), adoptée en septembre 2017, définit l'intégrité académique comme un ensemble de principes éthiques et de règles légales que doivent suivre les participants du processus éducatif : étudiants, enseignants, chercheurs et personnels administratifs. Ce cadre juridique sert de base légale à l'élaboration des politiques institutionnelles d'intégrité dans les établissements d'enseignement supérieur, notamment pour la prévention et la répression des violations telles que le plagiat ou la falsification.

Un [projet de loi spécifique « On Academic Integrity » a été adopté par la Verkhovna Rada en décembre 2025](#). Il établit un cadre unifié pour l'intégrité académique au sens large (définition, valeurs, règles) ; ce texte poursuit l'harmonisation avec les standards européens et complète le corpus juridique existant.

- **Répression et enquête**

→ [National Anti-Corruption Bureau of Ukraine \(NABU\)](#) : agence d'enquête spécialisée pour la corruption relevant de sa compétence.

- **Enseignement supérieur : assurance qualité**

→ [National Agency for Higher Education Quality Assurance \(NAQA\)](#) : agence indépendante, légalement créée dans le cadre des réformes post-2014 et opérationnelle depuis 2019 (accréditation/assurance qualité).

- **Sécurisation des examens et des admissions**

→ Déploiement d'examens d'entrée externes standardisés pour certaines filières (notamment droit) via des dispositifs nationaux d'évaluation, afin de réduire les marges de manipulation locale.

### C. Exemples de bonnes pratiques citées dans la littérature institutionnelle

- **Vérification numérique des titres**

→ [EDEBO](#) (base de données électronique unifiée sur l'éducation) : référentiel national mobilisé pour confirmer des diplômes (données disponibles à partir de 2000, et pour certains titres à partir de 1996).

- **Diffusion des normes d'intégrité académique : SAIUP et Academic IQ :**

→ Le **Strengthening Academic Integrity in Ukraine Project** (SAIUP, 2016–2019) constitue l'un des premiers programmes structurants ayant accompagné les universités ukrainiennes dans la mise en œuvre de pratiques d'intégrité académique. Soutenu par les American Councils for International Education, il a contribué à l'élaboration de référentiels, à la création de modules de formation et à la diffusion de procédures internes relatives à la prévention du plagiat et des manquements académiques.

→ Dans la continuité, la **Academic Integrity and Quality Initiative (Academic IQ, 2020–2022)**, également soutenue par les American Councils, est présentée comme une initiative majeure de diffusion des normes d'intégrité. Elle a ciblé de manière transversale les administrateurs, les enseignants et les étudiants, en mettant l'accent sur le développement de compétences éthiques et l'appropriation institutionnelle des standards internationaux.

Un [rapport récent issu d'un projet de coopération estonien](#), souligne que ces projets s'inscrivent dans une démarche plus large de réforme visant à **aligner l'enseignement supérieur**

**ukrainien sur les standards européens**, en particulier ceux issus du **processus de Bologne**. Il apporte un éclairage complémentaire sur la mise en œuvre effective de ces normes. Fondé sur une analyse documentaire et une enquête menée en 2024 auprès du personnel universitaire ukrainien, il met en évidence une sensibilisation croissante aux principes d'intégrité académique, tout en soulignant des lacunes persistantes dans l'application opérationnelle, notamment en matière de gestion des données de recherche et d'encadrement académique.

### 3. ETUDES DE CAS

Pour mieux comprendre les atteintes à la probité dans l'ESR et les leçons à en tirer, il est instructif d'examiner quelques **cas concrets** survenus dans diverses régions, avec les faits, les enquêtes menées et les suites institutionnelles apportées.

#### 3.1. Allemagne : affaires de plagiat dans des thèses de doctorat de responsables politiques

##### A. Les faits

Au début des années 2010, des cas de plagiat ont été identifiés dans des thèses de doctorat soutenues par des responsables politiques de premier plan, notamment [Karl-Theodor zu Guttenberg, ministre fédéral de la Défense](#), et [Annette Schavan, ministre fédérale de l'Éducation et de la Recherche](#) au moment des faits. Les thèses examinées présentaient de nombreux emprunts non référencés, constitutifs de violations des règles de bonnes pratiques scientifiques.

##### B. Les enquêtes menées

Les investigations ont été conduites par les universités ayant délivré les diplômes, dans le cadre de leur autonomie académique.

- L'Université de Bayreuth a examiné la thèse de Karl-Theodor zu Guttenberg et conclu à une violation grave des règles d'intégrité scientifique (2011).
- L'Université Heinrich-Heine de Düsseldorf a lancé une procédure académique interne conduite par la faculté compétente, conduisant à l'existence d'un plagiat constitutif d'une tromperie intentionnelle.

##### C. Les suites institutionnelles apportées

Dans les deux cas, les intéressés ont quitté leurs fonctions ministérielles et les universités ont prononcé le **retrait du titre de docteur**.

Ces affaires ont conduit à un renforcement des cadres de référence en matière d'intégrité scientifique. La [Deutsche Forschungsgemeinschaft](#) a consolidé ses lignes directrices relatives aux bonnes pratiques scientifiques, largement reprises par les établissements et organismes de recherche. Le [Wissenschaftsrat](#) a formulé des recommandations visant à améliorer la prévention et le traitement des manquements à l'intégrité au sein des universités.

Suite à l'affaire Guttenberg, une plateforme publique, dédiée à la documentation des cas de plagiat dans les thèses universitaires, nommée [VroniPlag Wiki](#), a été lancée en mars 2011.

## 3.2. Italie : irrégularités dans les concours universitaires

### A. Les faits

En 2017, une enquête judiciaire ouverte par le parquet de Florence a mis en cause des irrégularités dans des procédures de recrutement de professeurs universitaires, notamment dans le domaine du droit fiscal. Selon les éléments rendus publics, certains concours d'habilitation auraient été faussés par des accords préalables entre membres de commissions, visant à favoriser des candidats déterminés.

Ces faits ont été relayés, notamment, par la [presse française](#) à partir d'informations issues de l'enquête judiciaire italienne.

### B. Les enquêtes menées

L'enquête a été conduite par le parquet de Florence. Elle s'est appuyée sur des écoutes téléphoniques autorisées par l'autorité judiciaire et sur l'analyse des procédures administratives de recrutement universitaire. Selon les informations publiées, l'enquête a conduit à des arrestations, des suspensions administratives et des mises en examen concernant plusieurs enseignants-chercheurs impliqués dans l'organisation des concours.

Les faits ont été instruits dans le cadre de procédures pénales pour abus de fonction et corruption.

### C. Les suites institutionnelles apportées

À la suite de ces affaires, les autorités italiennes ont renforcé l'application du cadre anticorruption existant dans l'enseignement supérieur. Les universités sont soumises aux obligations prévues par la loi n° 190 du 6 novembre 2012, incluant des mesures de prévention des conflits d'intérêts et de transparence dans les procédures de recrutement (cf. fiche Italie).

Dans ce contexte, la coopération entre le ministère italien chargé de l'enseignement supérieur et l'Autorità Nazionale Anticorruzione (ANAC) a été renforcée, notamment par des actions de contrôle et de prévention ciblant les procédures de recrutement universitaire.

## 3.3. Royaume-Uni : controverses sur les dépenses et la rémunération de la direction universitaire

### A. Les faits

En 2017, des informations rendues publiques ont mis en cause certaines pratiques de dépenses et de rémunération au sein de **l'University of Bath**. Les éléments portaient notamment sur des frais de déplacement, d'hébergement et de représentation engagés par des membres de la direction, ainsi que sur le niveau de rémunération du vice-chancelier. Ces pratiques, bien que pour partie conformes aux règles internes existantes, ont été jugées problématiques au regard des attentes de transparence et de bonne gestion des fonds publics.

### B. Les enquêtes menées

En 2017, le Higher Education Funding Council for England (HEFCE) a conduit une revue indépendante de l'efficacité de la gouvernance de l'Université de Bath, à la suite de

controverses relatives à la rémunération et aux dépenses de la direction. Le rapport a mis en évidence plusieurs faiblesses de gouvernance et a conduit à des mesures correctives et à des changements de direction.

### **C. Les suites institutionnelles apportées**

À la suite de la revue menée par le HEFCE, l'Université de Bath a engagé des changements dans son organisation et sa gouvernance. La vice-chancière a annoncé son départ et l'université s'est engagée à renforcer le rôle et le fonctionnement de son conseil d'administration, ainsi qu'à revoir les modalités de fonctionnement du comité chargé de la rémunération des dirigeants.

Le rapport du HEFCE n'a pas fait état d'infractions pénales. Il s'inscrivait dans une démarche d'évaluation de la gouvernance et des dispositifs de contrôle interne de l'établissement. Le suivi des établissements d'enseignement supérieur en Angleterre relève depuis 2018 du nouvel organisme de régulation, l'Office for Students (cf. fiche pays Royaume-Uni).

## **3.4. États-Unis : fraude aux admissions universitaires (« Varsity Blues »)**

### **A. Les faits**

En mars 2019, les autorités fédérales américaines ont rendu publique une vaste affaire de fraude aux admissions universitaires, connue sous le nom d'« [Operation Varsity Blues](#) ». Entre 2011 et 2018, un consultant privé en orientation universitaire, William Rick Singer, a organisé un système frauduleux permettant à des parents fortunés d'obtenir l'admission de leurs enfants dans des universités sélectives par des moyens illégaux, en échange de paiements dissimulés.

Les faits établis par l'enquête décrivent principalement deux modes opératoires :

- **Falsification de profils sportifs :**
  - Singer créait des dossiers d'athlètes de haut niveau dans des sports dits « d'élite » (aviron, voile, water-polo, etc.). Par exemple, une étudiante a été présentée comme une championne de voile avec de fausses photos pour entrer à Stanford.
- **Triche aux examens (SAT/ACT)**
  - Le stratagème exploitait l'American Disability Act (ADA) pour obtenir des délais supplémentaires (plusieurs jours au lieu de quelques heures) sous prétexte d'invalidité médicale. Les tests étaient ensuite passés dans des centres contrôlés par Singer où des complices rectifiaient les réponses.

Les paiements effectués par les parents ont transité par de fausses donations à des organismes caritatifs contrôlés par Singer.

### **B. Les enquêtes menées**

L'affaire a fait l'objet d'une enquête pénale fédérale conduite par le Federal Bureau of Investigation (FBI), sous l'autorité du Department of Justice. Les investigations ont reposé notamment sur :

- des interceptions téléphoniques autorisées par la justice fédérale ;
- l'exploitation de documents financiers et de communications électroniques ;
- la coopération de William Rick Singer, qui a plaidé coupable et collaboré avec les enquêteurs.

L'enquête a permis de documenter précisément les mécanismes de fraude et d'identifier les personnes impliquées.

### **C. Les suites institutionnelles apportées**

À la suite de la révélation de l'affaire, plusieurs personnes impliquées ont été condamnées par la justice américaine ou ont reconnu leur culpabilité. Des parents ayant participé au dispositif ont été reconnus coupables par un tribunal fédéral.

Les universités concernées ont pris des mesures internes, pouvant inclure l'exclusion d'étudiants admis de manière frauduleuse et le renforcement des procédures de contrôle des admissions, en particulier pour les filières sportives.

Au-delà des mesures internes, le scandale a mis en lumière la frontière ténue entre la fraude illégale (la « porte latérale » de Singer) et les « legacy admissions », une pratique légale permettant aux anciens élèves d'acheter l'admission de leurs enfants par des dons massifs (la « porte de derrière »).

L'affaire a fait l'objet d'un [documentaire sur Netflix en 2021](#), utilisant des reconstitutions des écoutes du FBI.

## **3.5. Mexique : détournement de fonds publics impliquant des universités publiques (« La Estafa Maestra »)**

### **A. Les faits**

Le [scandale de « La Estafa Maestra »](#) concerne le détournement d'environ 450 millions de dollars US d'argent public entre 2013 et 2014, sous le gouvernement d'Enrique Peña Nieto. Le système reposait sur un « modus operandi » spécifique impliquant au moins onze universités publiques.

Le mécanisme de fraude utilisait un « vide juridique » dans la loi sur les acquisitions du secteur public, qui permet d'attribuer des contrats directement, sans appel d'offres, entre entités publiques. La méthode se déroulait ainsi :

- Des ministères fédéraux signaient des contrats avec des universités publiques pour des services que ces dernières n'avaient pas la capacité de réaliser.
- Pour remplir leurs obligations, les universités sous-traitaient une ou plusieurs entreprises privées, qui elles-mêmes en sous-traitaient d'autres.
- L'argent transitait par des entreprises « fantômes » ou écrans, n'ayant aucune existence réelle.
- Au bout de la chaîne, le service était rendu à un coût dérisoire (parfois 10 % du budget initial), tandis que les intermédiaires, y compris les universités en quête de financement, gardaient une commission sur les fonds détournés.

### **B. Les enquêtes menées**

L'affaire a été révélée grâce à une collaboration entre le journalisme d'investigation et les organismes de contrôle de l'État.

L'enquête s'est appuyée sur les rapports de l'Auditoría Superior de la Federación (ASF), l'organe du Congrès chargé de surveiller l'usage du budget fédéral.

Le portail d'information Animal Político et l'organisation Mexicanos contra la corrupción y la impunidad (MCCI) ont publié en septembre 2017 une enquête documentant précisément le cheminement de l'argent.

Les enquêteurs ont découvert que les représentants légaux de certaines entreprises millionnaires étaient en réalité des chauffeurs, des femmes au foyer ou des paysans payés pour signer des documents, et qui vivaient souvent dans la pauvreté.

19 audits ont été ordonnés et plusieurs contrats avec les universités ont été résiliés préventivement.

### **C. Les suites institutionnelles apportées**

Malgré l'ampleur des révélations, les suites institutionnelles ont été marquées par un sentiment d'impunité. L'enquête a mené à la suspension de 468 fonctionnaires et employés, le nombre le plus élevé de l'histoire de la fonction publique mexicaine pour une seule affaire. Bien que sept plaintes aient été déposées auprès de la Procuraduría General de la República (PGR), les experts notent que moins de 10 % des plaintes de l'ASF sont réellement instruites, les autres étant « enterrées ».

## CONCLUSION

L'analyse des sources internationales et nationales met en évidence l'absence de modèle unique de prévention de la probité dans l'enseignement supérieur. La lutte contre la corruption repose principalement sur des cadres juridiques généraux, complétés de manière variable par des dispositifs ciblant certaines vulnérabilités du secteur éducatif et académique.

La littérature fait apparaître plusieurs tendances communes : un renforcement progressif des outils juridiques et organisationnels, le développement de dispositifs numériques de vérification, et une attention accrue portée à l'intégrité académique et scientifique, notamment à travers des codes de conduite, des mécanismes d'assurance qualité et des actions de formation et de sensibilisation.

Les études de cas rappellent que les atteintes à la probité concernent des contextes institutionnels très divers et que l'effectivité des dispositifs dépend largement de leur mise en œuvre, de leur articulation avec la gouvernance des établissements et de l'appropriation par les acteurs. Pris ensemble, ces cas montrent que les atteintes à la probité dans l'enseignement supérieur recouvrent des situations variées, allant de l'intégrité scientifique (Allemagne) à la gouvernance et à la gestion des fonds (Royaume-Uni, Mexique), en passant par les procédures de recrutement et d'admission (Italie, États-Unis).

Ils mettent également en évidence la pluralité des acteurs à l'origine des révélations et des réponses institutionnelles. Selon les contextes, les enquêtes sont conduites par les universités elles-mêmes, par l'autorité judiciaire, par un régulateur sectoriel ou par des organismes de contrôle et la société civile.

Ces situations soulignent enfin l'écart fréquent entre l'existence de cadres normatifs et leur effectivité. Si certains systèmes parviennent à produire des réponses rapides et visibles, y compris hors du champ pénal, d'autres peinent à traduire les constats et audits en sanctions effectives. Elles révèlent ainsi des zones de vulnérabilité récurrentes du secteur — production des titres, recrutement, admissions, gestion financière — et l'importance des dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de mise en œuvre concrète des règles d'intégrité.

## REFERENCES

### Organisations internationales

Conseil de l'Europe (2018). *Ethical behaviour of all actors in education – Vade-mecum*. Strasbourg.

<https://rm.coe.int/vade-mecum-comportement-ethique-de-tous-les-acteurs-de-l-education/168074cc73>

Conseil de l'Europe (2021–2022). *Best Practice Programme in Promoting Academic Integrity*. Strasbourg.

<https://rm.coe.int/bpp-a-compendium-of-best-practices-eng-/1680a86621>

Conseil de l'Europe (2022). *Recommandation CM/Rec(2022)18 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre la fraude dans l'éducation*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

<https://rm.coe.int/2022-fra-2512-cmrec-2022-18-et-expose-motifs-web-a5-1-/1680a96148>

Conseil de l'Europe (2023). *Legislation, practices and instruments (ETINED, volume 7)*.

<https://rm.coe.int/prems-023823-gbr-2512-etined-vol-7-16x24-web-4-/1680addf63>

Conseil de l'Europe (2023). *Moyens de lutte contre la fraude dans l'éducation : cadres législatifs, pratiques et instruments (ETINED, volume 7)*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

<https://www.coe.int/fr/web/education/-/new-publication-french-version-of-volume-7-etined-means-to-counter-education-fraud>

Conseil de l'Europe (2024). *Glossary of terms related to ethics and integrity in education (ETINED, volume 8)*.

<https://rm.coe.int/prems-110424-fra-2512-etined-vol-8-9510-web-16x24/1680b56880>

Conseil de l'Europe (2024). *Open data on school education in European education systems (ETINED, volume 9)*.

<https://rm.coe.int/prems-140223-fra-2512-etined-vol-9-9788-web-16x24/1680a4a2c0>

Conseil de l'Europe (s.d.). *ETINED – Plateforme sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation*.

<https://www.coe.int/en/web/ethics-transparency-integrity-in-education>

Conseil de l'Europe – GRECO (s.d.). *Groupe d'États contre la corruption – page institutionnelle*.

<https://www.coe.int/en/web/greco>

OCDE (2017). *Recommandation du Conseil sur l'intégrité publique*. Paris : Éditions OCDE.

<https://www.oecd.org/fr/gouvernance/integrite/recommandation-integrite-publique/>

OCDE (2018). *Integrity of Education Systems (INTES): A Methodology for Sector Assessment*. Paris : OCDE.

<https://www.oecd.org/corruption/integrity-education-systems.htm>

OCDE (2020). *Manuel de l'OCDE sur l'intégrité publique*. Paris : Éditions OCDE.

[https://www.oecd.org/fr/publications/manuel-de-l-ocde-sur-l-integrite-publique\\_6b16f2b1-fr.html](https://www.oecd.org/fr/publications/manuel-de-l-ocde-sur-l-integrite-publique_6b16f2b1-fr.html)

OCDE (2023). *Roundtable on Integrity in Higher Education: Summary Report*. Anti-Corruption Network for Eastern Europe and Central Asia.  
<https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/networks/acn/documents/pdfs/education-roundtable.pdf>

OCDE (2024). *Perspectives de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et l'intégrité 2024*. Paris : Éditions OCDE.  
[https://www.oecd.org/fr/publications/perspectives-de-l-ocde-sur-la-lutte-contre-la-corruption-et-l-integrite-2024\\_2755ec0c-fr.html](https://www.oecd.org/fr/publications/perspectives-de-l-ocde-sur-la-lutte-contre-la-corruption-et-l-integrite-2024_2755ec0c-fr.html)

OCDE (2024). *Renforcer la transparence et l'intégrité des activités d'influence étrangère en France*. Paris : Éditions OCDE.  
<https://doi.org/10.1787/d6e6e8e9-fr>

OCDE (s.d.). *Indicateurs d'intégrité publique – portail interactif*.  
<https://www.oecd.org/governance/integrity/public-integrity-indicators.htm>

Transparency International (2013). *Global Corruption Report: Education*. Berlin : Transparency International.  
[https://images.transparencycdn.org/images/2013\\_GlobalCorruptionReport\\_Education\\_EN.pdf](https://images.transparencycdn.org/images/2013_GlobalCorruptionReport_Education_EN.pdf)

Transparency International (2024). *Corruption Perceptions Index 2024*.  
<https://www.transparency.org/en/cpi/2024>

Transparency International (s.d.). *Integrity Pacts – outil de prévention de la corruption*.  
<https://www.transparency.org/en/tool-integrity-pacts>

UNESCO-IIEP (2009). Hallak, J. ; Poisson, M. *Écoles corrompues, universités corrompues : que faire ?* Paris : UNESCO-IIEP.  
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000181940>

UNESCO-IIEP ; CHEA (2016). *Déclaration consultative internationale pour des pratiques efficaces : lutter contre la corruption et renforcer l'intégrité dans l'enseignement supérieur*.  
<https://etico.iiep.unesco.org/en/resource/international-advisory-statement-effective-international-practices-combat-corruption>

UNESCO-IIEP (s.d.). *ETICO – Ethics and Corruption in Education Platform*.  
<https://etico.iiep.unesco.org/>

## Réseaux et infrastructures

ENRIO – European Network of Research Integrity Offices (s.d.). *Site institutionnel*.  
<https://www.enrio.eu/>

League of European Research Universities (LERU) (2020). *Towards a research integrity culture at universities: from recommendations to implementation* (Advice paper).  
<https://www.leru.org/files/Towards-a-Research-Integrity-Culture-at-Universities-full-paper.pdf>

U4 Anti-Corruption Resource Centre (s.d.). *Centre de ressources anticorruption*.  
<https://www.u4.no/>

## Cadres nationaux et études de cas

Direction générale du Trésor (2018). *Prévention de la corruption : étude comparative internationale (Allemagne, Brésil, Espagne, Italie, Mexique, Pays-Bas, Russie, Ukraine)*. Analyse réalisée pour Agence française anticorruption, Paris.  
<https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/files/2018-10/Prevention-corruption.pdf>

### ▪ Allemagne

Bundesministerium des Innern (s.d.). *Politique fédérale de prévention de la corruption*.  
<https://www.bmi.bund.de>

Deutsche Forschungsgemeinschaft (s.d.). *Principles governing research funding and good scientific practice*. Bonn : DFG.  
[https://www.dfg.de/en/research\\_funding/principles\\_dfg\\_funding/good\\_scientific\\_practice](https://www.dfg.de/en/research_funding/principles_dfg_funding/good_scientific_practice)

Gouvernement fédéral allemand (2004). *Directive relative à la prévention de la corruption dans l'administration fédérale (Richtlinie der Bundesregierung zur Korruptionsprävention in der Bundesverwaltung, 30 juillet 2004)*.  
[https://www.verwaltungsvorschriften-im-internet.de/bsvwvbund\\_30072004\\_O4634140151.htm](https://www.verwaltungsvorschriften-im-internet.de/bsvwvbund_30072004_O4634140151.htm)

*Le titre de docteur retiré au ministre allemand accusé de plagiat* (23 février 2011). *Le Monde* (version en ligne).  
[https://www.lemonde.fr/europe/article/2011/02/23/le-titre-de-docteur-retire-au-ministre-allemand-accuse-de-plagiat\\_1484411\\_3214.html](https://www.lemonde.fr/europe/article/2011/02/23/le-titre-de-docteur-retire-au-ministre-allemand-accuse-de-plagiat_1484411_3214.html)

*Accusée de plagiat de thèse, la ministre allemande de l'éducation démissionne* (9 février 2013). *Le Monde* (version en ligne).  
[https://www.lemonde.fr/europe/article/2013/02/09/accusee-de-plagiat-de-these-la-ministre-allemande-de-l-education-demissionne\\_1829628\\_3214.html](https://www.lemonde.fr/europe/article/2013/02/09/accusee-de-plagiat-de-these-la-ministre-allemande-de-l-education-demissionne_1829628_3214.html)

Wissenschaftsrat (2015). *Guidelines for Safeguarding Good Scientific Practice / Recommendations on Academic Integrity*. Cologne/Bonn : Wissenschaftsrat.  
[https://www.wissenschaftsrat.de/download/archiv/4609-15\\_engl.pdf](https://www.wissenschaftsrat.de/download/archiv/4609-15_engl.pdf)

VroniPlag Wiki (s.d.). *Documentation de cas de plagiat académique*.  
<https://vroniplag.fandom.com/de/wiki/Home>

### ▪ Espagne

Espagne (2015). *Código Penal* (réforme par la loi organique 1/2015).  
<https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1995-25444>

Espagne (2023). *Ley 2/2023, reguladora de la protección de las personas que informen sobre infracciones normativas y de lucha contra la corrupción*.  
<https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2023-4513>

Gouvernement espagnol (2024). *Plan de acción para la democracia*.  
<https://www.lamoncloa.gob.es>

Conseil de l'Europe – GRECO (2025). *Rapport de conformité – Espagne*. Strasbourg.  
<https://www.coe.int/en/web/greco/evaluations/spain>

- **États-Unis**

Council for Higher Education Accreditation (CHEA) (s.d.). *Database of accredited institutions and programs*.  
<https://www.chea.org>

*Les vraies leçons du scandale des admissions dans les universités américaines* (s.d.). Marianne (version en ligne).  
<https://www.marianne.net/agora/humeurs/les-vraies-lecons-du-scandale-des-admissions-dans-les-universites-americaines>

State of Oregon (s.d.). *Office of Degree Authorization – Degree mill oversight*.  
<https://www.oregon.gov/highered/institutions-programs/degree-authorization>

United States Congress (1965, modifié). *Higher Education Act* (Title IV – Federal Student Aid).  
<https://www.congress.gov>

United States Department of Justice (s.d.). *Foreign Corrupt Practices Act (FCPA)*.  
<https://www.justice.gov/criminal-fraud/foreign-corrupt-practices-act>

- **Italie**

Autorità Nazionale Anticorruzione – ANAC (s.d.). *Site institutionnel*.  
<https://www.anticorruzione.it>

CIMEA – Centro di Informazione sulla Mobilità e le Equivalenze Accademiche (s.d.). *Site institutionnel*.  
<https://www.cimea-diplome.it>

Italie (2012). *Legge n. 190/2012 – Disposizioni per la prevenzione e la repressione della corruzione e dell'illegalità nella pubblica amministrazione* (dite « Loi Severino »).  
<https://www.normattiva.it>

Italie (2010). *Legge n. 240/2010 – Norme in materia di organizzazione delle università* (dite « Loi Gelmini »).  
<https://www.normattiva.it>

*Italie : mafia, un cas d'école* (27 septembre 2017). *Le Point* (version en ligne).  
[https://www.lepoint.fr/monde/italie-mafia-un-cas-d-ecole-27-09-2017-2160298\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/italie-mafia-un-cas-d-ecole-27-09-2017-2160298_24.php)

- **Mexique**

*Qué es lo que en México llaman la Estafa Maestra, la investigación que revela la "pérdida" de US\$450 millones de dinero público* (2 mai 2018). *BBC Mundo* (édition en ligne).  
<https://www.bbc.com/mundo/noticias-america-latina-44035664>

- **Pays-Bas**

Pays-Bas (s.d.). *Wetboek van Strafrecht* (Code pénal).  
<https://wetten.overheid.nl>

Pays-Bas (2016, révisé). *Wet Huis voor klokkenluiders*.  
<https://www.huisvoorklokkenluiders.nl>

Universités néerlandaises ; KNAW ; NWO (2018). *Netherlands Code of Conduct for Research Integrity*.  
<https://www.know.nl>

Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie – NVAO (s.d.). *Accreditation framework*.  
<https://www.nvaio.net>

Ministère de l'Intérieur (Pays-Bas) (s.d.). *Integriteitsmonitor publieke sector*.  
<https://www.rijksoverheid.nl>

- **Royaume-Uni**

Guillou, M. & Limbour, A. (2011). « Le UK Bribery Act », *La Semaine Juridique – Édition Générale*, n° 36, 5 septembre 2011.  
[https://web.lexisnexis.fr/newsletters/avocats/09\\_2011/2-jcp-g-uk-bribery-act-eq.pdf](https://web.lexisnexis.fr/newsletters/avocats/09_2011/2-jcp-g-uk-bribery-act-eq.pdf)

United Kingdom (2010). *UK Bribery Act 2010*.  
<https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2010/23/contents>

United Kingdom (2000). *Freedom of Information Act 2000*.  
<https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2000/36/contents>

United Kingdom (2022). *Skills and Post-16 Education Act 2022*.  
<https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2022/21/contents>

Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA) (s.d.). *Guidance on academic integrity and contract cheating*.  
<https://www.qaa.ac.uk>

- **Serbie**

Serbie (2019). *Law on the Prevention of Corruption*.  
<https://www.paragraf.rs>

Serbie (2024). *National Anti-Corruption Strategy*.  
<https://www.antikorupcija.gov.rs>

OCDE (2012). *Strengthening Integrity and Fighting Corruption in Education: Serbia*. Paris : OCDE.  
<https://www.oecd.org>

- **Suisse**

Suisse (s.d.). *portail officiel du droit fédéral suisse*.  
<https://www.fedlex.admin.ch>

Académies suisses des sciences (s.d.). *Code d'intégrité scientifique*.  
[https://api.swiss-academies.ch/site/assets/files/25606/kodex\\_layout\\_fr\\_web.pdf](https://api.swiss-academies.ch/site/assets/files/25606/kodex_layout_fr_web.pdf)

- **Ukraine**

Ukraine (s.d.). *Portail juridique ukrainien*  
<https://zakon.rada.gov.ua>

National Agency on Corruption Prevention – NACP (s.d.). *E-Declarations system*.  
<https://nazk.gov.ua>